

# RAPPORT D'ACTIVITES — 2015 —





# ➔ SOMMAIRE

<b>1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. EVALUER ET AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX.....</b>	<b>5</b>
📍 Un maillage spatio-temporel de la surveillance.....	5
📍 Mieux comprendre le fonctionnement des milieux.....	6
📍 Un état 2015 perfectible des masses d'eau.....	8
<b>1.2. OBSERVER, ETUDIER LES USAGES ET LES PRESSIONS SUR L'EAU ET LES MILIEUX.....</b>	<b>9</b>
<b>1.3. PARTAGER LA CONNAISSANCE POUR AIDER À LA DÉCISION ET À L'ACTION.....</b>	<b>10</b>
📍 L'assistance technique.....	10
📍 La mise en réseau d'acteurs.....	10
📍 L'ingénierie territoriale élargie à la zone Océan Indien.....	12
<b>2. CONNAITRE POUR AGIR.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU.....</b>	<b>13</b>
<b>2.2. LES PUBLICATIONS ET AUTRES SUPPORTS.....</b>	<b>14</b>
<b>2.3. FORMER LES GENERATIONS FUTURES, CONSCIENTISER.....</b>	<b>14</b>



# ➔ SOMMAIRE

<b>3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN...</b>	<b>15</b>
<b>3.1. LE CHANGEMENT DE CYCLE DE PROGRAMMATION DES ACTIONS DU BASSIN.....</b>	<b>15</b>
📍 Le dernier exercice du PPI 2010-2015.....	15
📍 Le nouveau cycle 2016-2021 du programme d'intervention.....	19
📍 Le programme pluriannuel d'aides 2016-2021.....	21
<b>3.2. LES REDEVANCES POUR PRESERVER L'EAU.....</b>	<b>22</b>
📍 La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.....	23
📍 La redevance pour la protection des milieux aquatiques.....	24
📍 La redevance pour pollutions diffuses.....	24
📍 La redevance pour obstacles sur les cours d'eau.....	26
📍 Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte.....	26
📍 Les redevances pour pollution de l'eau d'origine non-domestique et modernisation des réseaux de collecte....	27
📍 La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage.....	28
<b>3.3. LES AIDES FINANCIERES EN 2015.....</b>	<b>28</b>
📍 La dernière année du cycle 2010-2015 du programme d'aide financière.....	28
📍 Les aides financières attribuées en 2015.....	31



# •> SOMMAIRE

<b>4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE.....</b>	<b>32</b>
<b>4.1. LES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>32</b>
• Effectif.....	32
• Formation.....	33
• Politique sociale.....	33
<b>4.2. LE BUDGET 2015.....</b>	<b>34</b>
<b>5. ANNEXES.....</b>	<b>38</b>
• Les aides financières attribuées en 2015.....	38
• Taux des redevances en vigueur à compter du 1er janvier 2015.....	41
• Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique.....	42



# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

## 1.1. EVALUER ET AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX

### Un maillage spatio-temporel de la surveillance

La surveillance requise par la directive cadre sur l'eau (DCE) est une étape indispensable de la connaissance des milieux aquatiques. Préalable à l'élaboration du plan de gestion et de son programme de mesures, elle conditionne la démarche de progrès prônée par la DCE tout au long des cycles de gestion 2010-2015, 2016-2021 et 2022-2027.

L'enjeu de la collecte de données contribue à la préservation et à l'atteinte du « bon état » des masses d'eau. Le bassin Réunion dispose d'un maillage de surveillance des cours d'eau, des aquifères, des étangs et des eaux littorales. En l'état actuel, les réseaux d'observation caractérisent les domaines suivants :

En l'état actuel, les observations des masses d'eau portent sur les domaines suivants :

- **L'hydrométrie** des cours d'eau et des étangs,
- **La piézométrie** de la ressource en eau souterraine,
- **Le suivi** des effets de la marée sur les nappes souterraines,
- **La physico chimie** et la chimie des micropolluants des eaux continentales et des eaux littorales,
- **La biologie** des cours d'eau, regroupant le suivi des « invertébrés », « poissons » et « diatomées », et des eaux littorales concernant les phytoplanctons et invertébrés,
- **L'évolution** de la salinité des aquifères littoraux,
- **La température** des cours d'eau.

Réseaux d'observation	Cours d'eau	Etang	Eau souterraine	Eau littorale	Total
<b>Hydrométrie</b>	64	3	-	4	71
<b>Piézométrie</b>	-	-	67	-	67
<b>Physico chimie</b>	36	3	60	13	112
<b>Invertébrés</b>	41	-	-	31	72
<b>Piscicole</b>	34	-	-	-	34
<b>Diatomée</b>	38	-	-	-	38
<b>Salinité - Logs</b>	-	-	49	-	49
<b>Température</b>	6	-	-	-	6
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>6</b>	<b>176</b>	<b>48</b>	<b>449</b>

Le dimensionnement de la surveillance des masses d'eau en 2015

## Eléments clés

- Près de 400 paramètres sont régulièrement mesurés à une fréquence de 4, 6 ou 12 fois par an, auxquels s'ajoutent les mesures continues par les sondes installées sur le terrain, ce qui représente plus de **1 400 000** données brutes générant près de **130 000 informations** élaborées dans les banques de données sur l'année.
- Le taux de couverture des stations de mesure concerne **75% à 100%** des masses d'eau tout paramètre confondu.
- Les données d'observation intègrent la banque de l'Office de l'eau, les banques nationales telles que ADES, consacrée aux données relatives à l'eau souterraine, et sont publiées dans **18** « Chroniques de l'eau Réunion », le périodique d'information de l'Office de l'eau Réunion destiné au plus grand nombre, qui informe sur l'état des ressources en eau et de leurs usages.

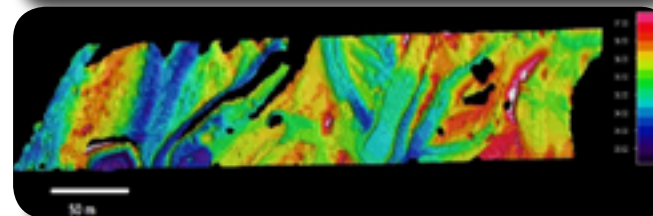
# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

## Mieux comprendre le fonctionnement des milieux

Complémentaire à la sélection de points de surveillance représentatifs et à la production des données, l'amélioration de la connaissance du milieu passe par le développement d'outils adaptés au contexte réunionnais.

Le projet INTRACRUE, développé sur la Rivière des Pluies et la Rivière Saint-Etienne, a permis la conception d'une technique innovante de mesure des débits des cours d'eau par imagerie.

Cela est une réponse aux enjeux de la DCE et du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), en matière de connaissance des débits des cours d'eau en tresse et à fond mobile, à partir du couplage de vidéos pour établir les vitesses de surface sur un tronçon de cours d'eau, et du modèle numérique de terrain pour une connaissance détaillée de la topographie du site.



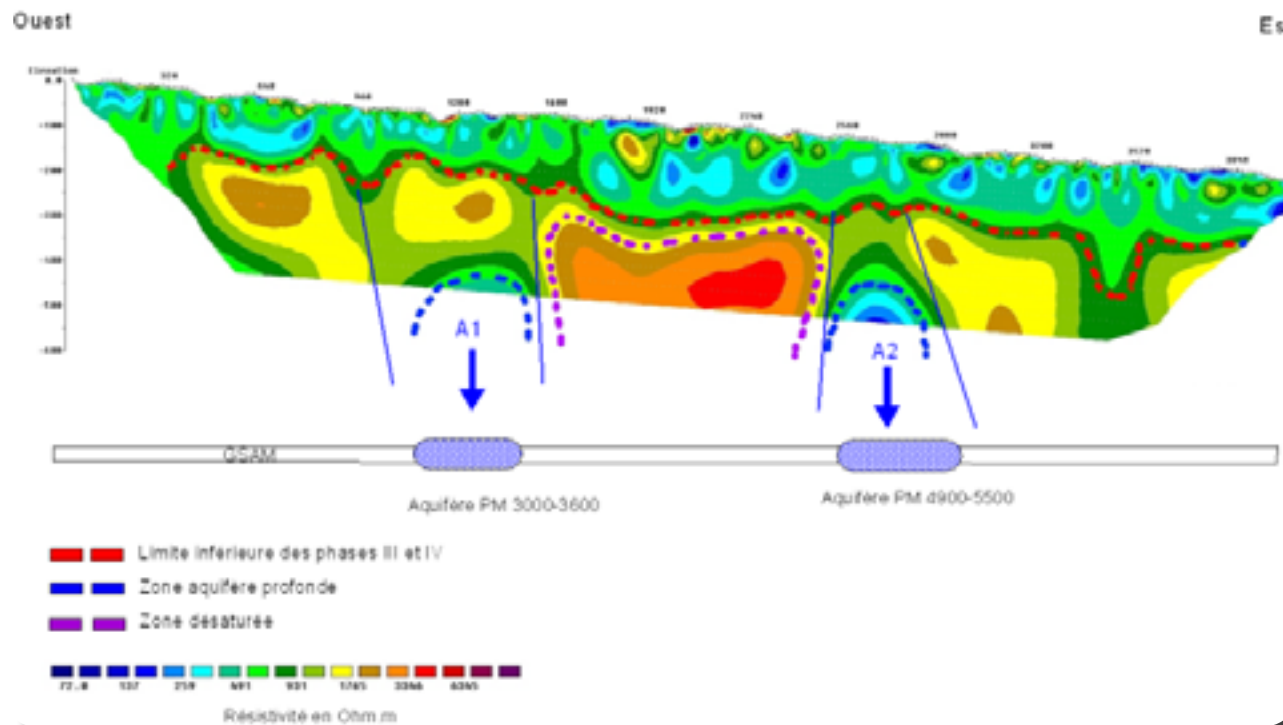
Mesure automatisée des vitesses d'écoulement de surface à partir d'image vidéo (en haut) couplée au modèle numérique de terrain (en bas).



Le fonctionnement des aquifères d'altitude repose fondamentalement sur la connaissance géophysique du sous-sol. En partenariat avec l'Université de La Réunion, une image haute définition jusqu'à 400 m de profondeur a permis de caractériser la structure hydrogéologique des hauts de la Plaine des Fougères à Sainte-Marie.

Les résultats de cette étude valident le schéma structural des aquifères profonds étudiés depuis 2006 dans ce secteur en mettant en exergue les deux aquifères identifiés dans la galerie « Salazie » du transfert de l'eau d'est en ouest de La Réunion.

La méthodologie mise en œuvre pourra être reprise pour mener des études destinées à l'exploitation de ces ressources.



Interprétation du modèle 2D de résistivité électrique des hauts de la Plaine des Fougères.

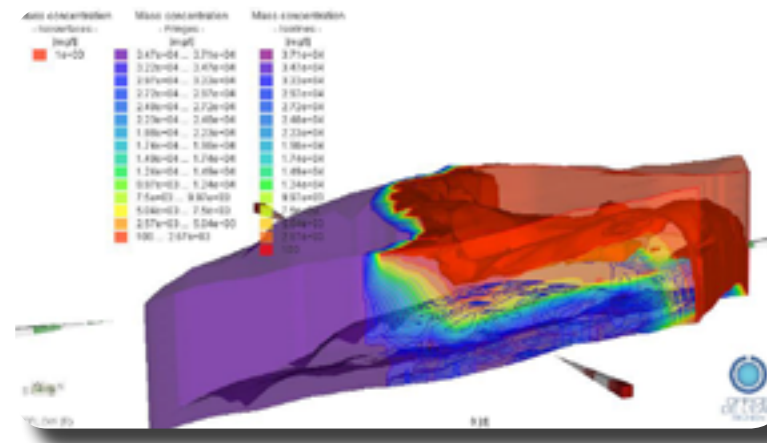


# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

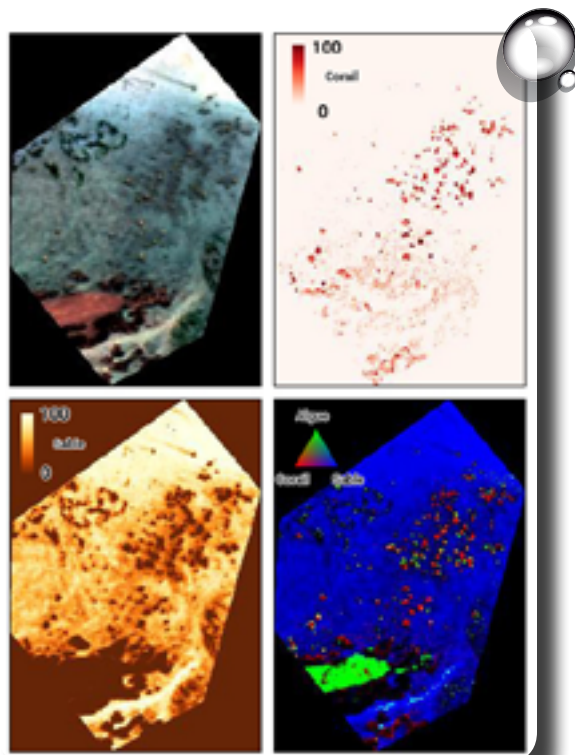
La mobilisation de la ressource en eau souterraine concerne majoritairement les nappes littorales à La Réunion. Leur exploitation reste fortement vulnérable aux intrusions marines.

Dans ce contexte, la gestion durable des ressources en eau s'appuie sur des outils d'aide à la décision les plus fins possibles.

La modélisation mathématique des écoulements d'eau et des intrusions salines dans la masse d'eau souterraine de Pierrefonds a permis la définition de scénarios d'exploitation en tenant compte des phénomènes de salinisation et l'évaluation de l'impact des variations climatiques sur la disponibilité de la ressource en eau.



Visualisation de la géométrie du biseau salé dans la nappe côtière de Pierrefonds



Traduction hyperspectrale de la présence de corail, de sable et d'algue

L'évaluation de l'état des masses d'eau côtière de type récifal intègre le paramètre de vitalité corallienne apprécié par transects, selon le protocole dénommé « Line Intercept Transect », et les dires d'expert.

L'utilisation d'images hyperspectrales par survol permet une approche surfacique à grande échelle par rapport aux méthodes traditionnelles d'inventaire localisé à la station.

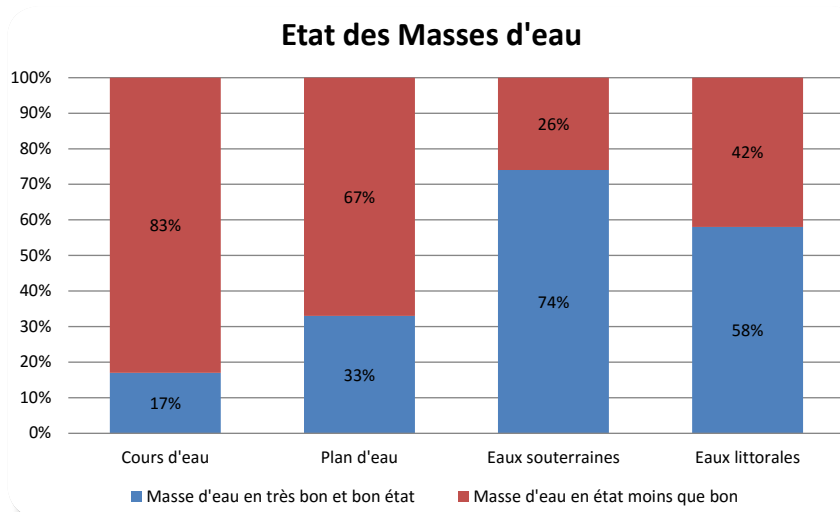
En partenariat avec Ifremer Océan Indien, le programme « HYScores » vise une méthode d'appréciation de l'état des écosystèmes récifaux à l'aide de moyens aéroportés. Les premières conclusions sont attendues pour 2016 et permettront de dimensionner la mise en œuvre opérationnelle en routine afin d'améliorer l'efficacité des études et suivis des récifs.

# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

## Un état 2015 perfectible des masses d'eau

Sur la base des données d'observation des réseaux de l'Office de l'eau, complétées par la surveillance effectuée par l'Agence de santé de l'Océan indien, l'état des eaux établi en 2015 contribue à l'élaboration du SDAGE 2016-2021 et au rapportage européen.

Cet exercice d'évaluation fondé sur un cadrage national fait apparaître que le bon ou très bon état concerne 17% des cours d'eau, 74% des eaux souterraines, 58% des eaux littorales et un plan d'eau sur 3.



Les principaux paramètres qui déclassent (1) les cours d'eau, sont les poissons en raison de l'absence de continuité écologique et des prélèvements d'eau, (2) les plans d'eau, sont les incertitudes de l'évaluation à dire d'expert de la qualité des écosystèmes et une physico-chimie de l'eau élevée sur les nitrates et nitrites, (3) les eaux souterraines, sont la conductivité et les chlorures en raison des prélèvements d'eau et pour certaines masses d'eau les contaminants chimiques (atrazine déséthyl, métolachlore, tétrachloroéthylène), (4) les eaux littorales, sont la vitalité corallienne faible et le développement algal pour les masses d'eau récifales et les invertébrés benthiques endogés pour les eaux côtières.

Paramètres suivis	Eaux de surface continentales		Eaux souterraines	Eaux littorales	
	Cours d'eau	Plans d'eau		Transition	Eaux côtières
Physico-chimie	Suivi en routine	Suivi en routine	Suivi en routine	A étudier	Suivi en routine
Chimie (micropolluants)	Suivi en routine	Suivi en routine	Suivi en routine	A étudier	En phase expérimentale
Phytoplancton	Non pertinent	A étudier	-	A étudier	Suivi en routine
Macrophytes	Non pertinent	A étudier	-	-	-
Phytobenthos	Suivi en routine	A étudier	-	A étudier	-
Macroalgues & Angiospermes	-	-	-	A étudier	Suivi en routine
Invertébrés benthiques	Suivi en routine	A étudier	-	A étudier	Suivi en routine
Poissons	Suivi en routine	A étudier	-	A étudier	-

# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

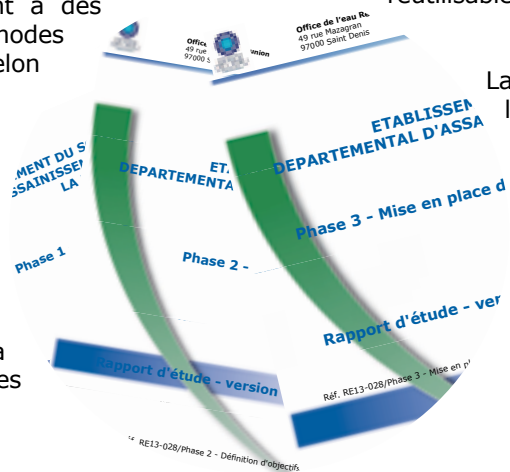
## 1.2. OBSERVER, ETUDIER LES USAGES ET LES PRESSIONS SUR L'EAU ET LES MILIEUX

Evaluer l'impact des activités anthropiques, rendre compte de la performance des services publics d'eau et d'assainissement, orienter les efforts de gestion des porteurs de projets : depuis 3 ans, l'Office accentue le développement d'outils de type « observatoire ».

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et son programme de mesures associé sont validés en décembre 2015. Les objectifs visés sur le prochain cycle de gestion portent sur (1) la préservation de la ressource en eau pour la satisfaction des usages et le respect de la vie aquatique en prenant en compte le changement climatique, (2) la fourniture en continu d'une eau de qualité potable pour les usagers domestiques et une adaptation de la qualité aux autres usages, (3) la préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques, (4) la lutte contre les pollutions, (5) un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, (6) une appropriation par tous des enjeux.

Le schéma départemental d'assainissement a affiné l'état des pressions polluantes sur l'ensemble du territoire et notamment l'évaluation du fonctionnement d'une centaine de dispositifs d'assainissement supérieurs à 50 équivalents habitant concluant à des situations très hétérogènes des modes et conditions d'assainissement selon les endroits.

Le bassin doit persévérer dans la maîtrise des dégradations chroniques d'origine bactérienne ou dues aux nitrates ; Dans la suite de la mise aux normes des stations d'épuration, la programmation des investissements optimise la capacité financière eu égard à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eaux.



La réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration (Reuse) participe à la gestion intégrée des ressources en eau et à la préservation de l'environnement. Elle est particulièrement stratégique lorsque la pression sur les ressources en eau est forte, d'autant plus que la concurrence entre les différents usages de l'eau est exacerbée dans un contexte de changement climatique.

Profiter des retours d'expériences en local pour proposer des grilles d'analyse des projets et des outils méthodologiques d'aide à la décision, tel est l'objectif principal de l'étude menée dans le cadre d'un stage de Master I, concernant la réutilisation des eaux usées traitées. Fin 2015, les stations d'épuration Grand-Prado, de Cambaie, d'Etang-salé disposent d'une file de traitement Reuse pour l'irrigation des espaces végétalisés, le nettoyage des équipements et comme eau de process. En complément de l'étude, un outil de simulation permet aux collectivités de juger de l'opportunité de faire de la réutilisation des eaux traitées sur leur territoire.

La Reuse nécessite l'installation d'équipements complémentaires tels que la filtration sur membrane, le stockage et la distribution des eaux traitées. La rentabilité du projet est conditionnée notamment à la proximité des zones à alimenter. L'analyse économique des projets en place montre un coût de 0,20 € du mètre cube d'eau réutilisable.

La réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures et des espaces verts doit tenir compte de la mobilité et de la biodisponibilité des éléments-traces métalliques des sols.

A La Réunion où les sols sont naturellement riches en chrome, cuivre et nickel, 85% des sols agricoles sont concernés.

En partenariat avec le CIRAD Réunion, l'Office a formalisé une expertise permettant de soutenir les futures demandes de dérogation pour l'ensemble des sols, des cultures et des espaces verts sur lesquels la Reuse pourrait être envisagée à La Réunion.

En matière de potabilisation, la capacité actuelle de traitement de l'eau brute superficielle constitue un axe majeur de sécurisation du service aux usagers. Dans la suite du schéma départemental de l'alimentation en eau potable, une expertise des unités de production en place a fait l'objet d'un stage d'étudiant de l'Institut universitaire de technologie de La Réunion en 2015 ; il confirme notamment la nécessité d'une programmation efficiente des équipements.





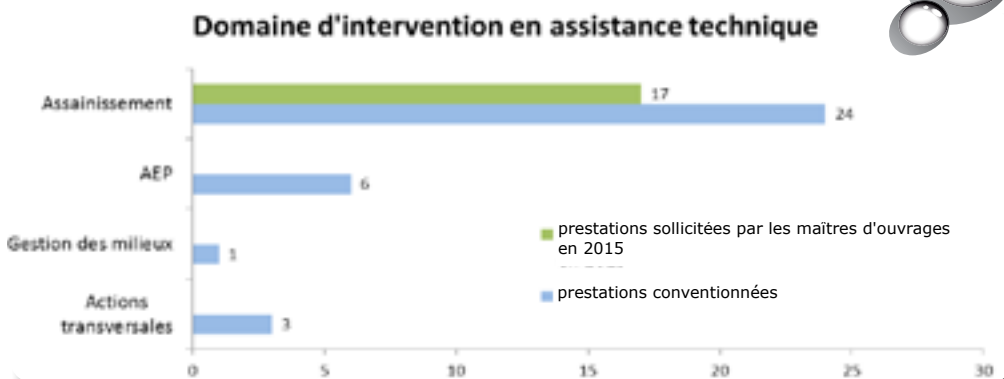
# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

## 1.3. PARTAGER LA CONNAISSANCE POUR AIDER À LA DÉCISION ET À L'ACTION

### L'assistance technique

Depuis sa mise en œuvre en 2009, l'assistance technique au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques a évolué.

Aujourd'hui, elle concerne 10 collectivités sur les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.



**Interventions d'assistance technique sur des stations d'épuration des eaux usées**

34 missions font l'objet d'un conventionnement avec les collectivités. En 2015, 50% des prestations souscrites sont sollicitées par les collectivités, principalement dans le domaine de l'assainissement.

L'expertise réalisée concerne le fonctionnement des stations d'épuration, les dispositifs d'auto surveillance et l'appui au service. Ainsi en 2015, 33 audits et bilans de fonctionnement de stations d'épuration ont été remis permettant aux collectivités et exploitants d'optimiser les réglages sur les stations d'épuration afin de rejeter une eau de qualité au moindre coût.

### La mise en réseau d'acteurs

Le développement de l'expertise locale est nourri de la mobilisation des réseaux nationaux tels que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) qui permet l'accès aux informations à caractère technique, juridique, financier et réglementaire en rapport avec les services publics de l'eau et de l'assainissement. Aujourd'hui, près de 70 acteurs locaux sont identifiés et bénéficient régulièrement d'analyses techniques et juridiques.

# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

En réponse aux demandes des collectivités, des rencontres techniques destinées aux opérateurs dans le domaine de l'assainissement non collectif ont mobilisé une trentaine de techniciens des services publics sur l'année.

Un réseau SPANC (service public d'assainissement non collectif) formalisé depuis le mois d'août 2015 a produit un règlement de service type adapté au contexte local.



**Journées techniques et de sensibilisation des opérateurs de l'assainissement non collectif**

L'amélioration des compétences passe par la formation dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable :

Thématique	Dates	Public	Formateur	Partenariat
Connaître les règles techniques et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du contrôle des dispositifs d'ANC	Du 2/11/2015 Au 5/11/2015	Collectivité	FNCCR	Office de l'eau / CNFPT Réunion
Sensibilisation au contrôle des dispositifs d'ANC existants	22/09/2015	Collectivité	Office de l'eau Réunion	-
Sensibilisation au prélèvement d'échantillon en cours d'eau et d'eaux usées	Du 22/06/2015 Au 26/06/15	Collectivité, exploitant, service de l'Etat	AQUAREF	Office de l'eau / ONEMA
Formation aux logiciels nationaux d'autosurveillance AUTOSTEP et MESURESTEP	Du 20/04/2015 Au 22/04/2015	Collectivité, exploitant, service de l'Etat	IGA	-
Formation à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Du 26/10/15 Au 29/10/15	Collectivité, service de l'Etat	OIE	Office de l'eau / CNFPT Réunion



# 1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX

## 📍 L'ingénierie territoriale élargie à la zone Océan Indien

L'expertise territoriale de l'Office vise la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de l'eau, ainsi que la promotion des actions de connaissance, de protection de la ressource en eau et de restauration des milieux.

L'établissement intervient pour porter à connaissance dans les groupes de travail que sont le Comité régional d'orientation et de suivi Ecophyto, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST), le Comité sécheresse, le Comité consultatif de la réserve nationale marine de La Réunion et celui de la réserve naturelle de l'étang Saint-Paul ;

Il contribue à l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de la « gestion intégrée mer-littoral » (GIML) dans la région Ouest, et à la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPDGND) ;

Il participe aux réflexions sur l'évolution des arrêtés ministériels du programme de surveillance et d'évaluation de l'état des eaux au titre du code de l'environnement, sur le développement des méthodes de surveillance des eaux littorales, sur l'impact des procédures de classement des cours d'eau ;

Il participe aux ateliers concernant le suivi environnemental de l'étang du Gol, les pratiques et usages des produits phytosanitaires dans les zones non agricoles, la gestion des résidus d'épuration du bassin Sud-Ouest et la valorisation des boues de la station de traitement des eaux usées de Pierrefonds, l'évaluation des pratiques agricoles à proximité des captages d'eau du Port, les schémas directeurs de l'eau potable de Saint-Benoît, de Saint-Leu et de Trois Bassins ;

Un partenariat privilégié est instauré entre le Département et l'Office de l'eau. Celui-ci participe à l'atelier consacré à l'évaluation environnementale du transfert des eaux d'Est en Ouest ; Un contrat d'objectif pluriannuel lie les deux entités pour observer et étudier certaines masses d'eau qui interagissent avec les opérations portées par le Département.

Il y a aussi un protocole de partenariat pour traiter d'actions concernant la coopération régionale dans le domaine de l'eau : une première concrétisation est mise en œuvre pour élaborer un schéma directeur de l'eau sur le territoire de Grande Comore.

L'Office est en outre associé aux échanges inter-îles, lors des séminaires animés par l'organisation non gouvernementale pS-Eau (programme de solidarité en rapport avec l'eau), dans le cadre du réseau des acteurs de l'eau de l'Océan indien.

Comme chaque année, l'Office de l'eau Réunion, en partenariat avec le Département de La Réunion, organise les Rencontres de l'eau, séminaire destiné aux acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. La 7ème édition a eu lieu au Palais de la source le 24 novembre 2015 et a réuni plus de 150 personnes. Des représentants des collectivités locales et des chambres consulaires, des bureaux d'études, des acteurs socio-professionnels ainsi qu'une classe de BTS Gestion et maîtrise de l'eau du Lycée agricole de Saint-Paul ont répondu présents, pour cette édition placée sous le signe des « Regards croisés sur l'eau dans les Hauts ».



Les Rencontres de l'eau 2015

## 2. CONNAITRE POUR AGIR

### 2.1. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU

Le portail internet de l'établissement - [www.eaureunion.fr](http://www.eaureunion.fr) - reste le support central de diffusion de la connaissance et fait l'objet d'une audience soutenue. Des travaux ont été réalisés pour moderniser son interface et permettre une meilleure accessibilité aux terminaux mobiles, tablettes et smartphones.

Le portail est dorénavant appuyé par les réseaux sociaux Facebook et Twitter pour relayer et diffuser davantage l'information dans le domaine de l'eau.

Mise en place en 2014 dans le cadre de la campagne de communication sur les économies d'eau « gaspipalo gaspipalo », la page Facebook est devenue en 2015 « Eau de La Réunion ». Cette page compte actuellement plus de 500 « fans » et a généré plus de 30 000 portées de publication sur les 4 derniers mois de 2015.

L'Office de l'eau Réunion s'est également doté d'un compte Twitter depuis août 2015. Plus orienté vers un public professionnel, il compte actuellement une quarantaine d'abonnés dont une grande majorité d'organismes concernés par la gestion de l'eau.

Chaque trimestre, est diffusée la newsletter Au fil de l'eau Réunion ; Elle permet de relayer les principales actualités parues sur le site internet de l'Office de l'eau Réunion auprès d'un millier de partenaires de l'Office de l'eau Réunion.

En ce qui concerne le Système d'information sur l'eau, des travaux ont été réalisés pour initier la bancarisation des données produites par l'Office de l'eau Réunion dans la banque NAIADES, dédiée à la qualité physicochimique et biologique des eaux de surface continentales.

La banque de données de l'Office de l'eau Réunion vise un accès facilité et compréhensible aux données sur l'eau. Elle intègre le portail du système d'information sur l'eau dédié à La Réunion (SIE Réunion), [www.reunion.eafrance.fr](http://www.reunion.eafrance.fr), pour plus de lisibilité.

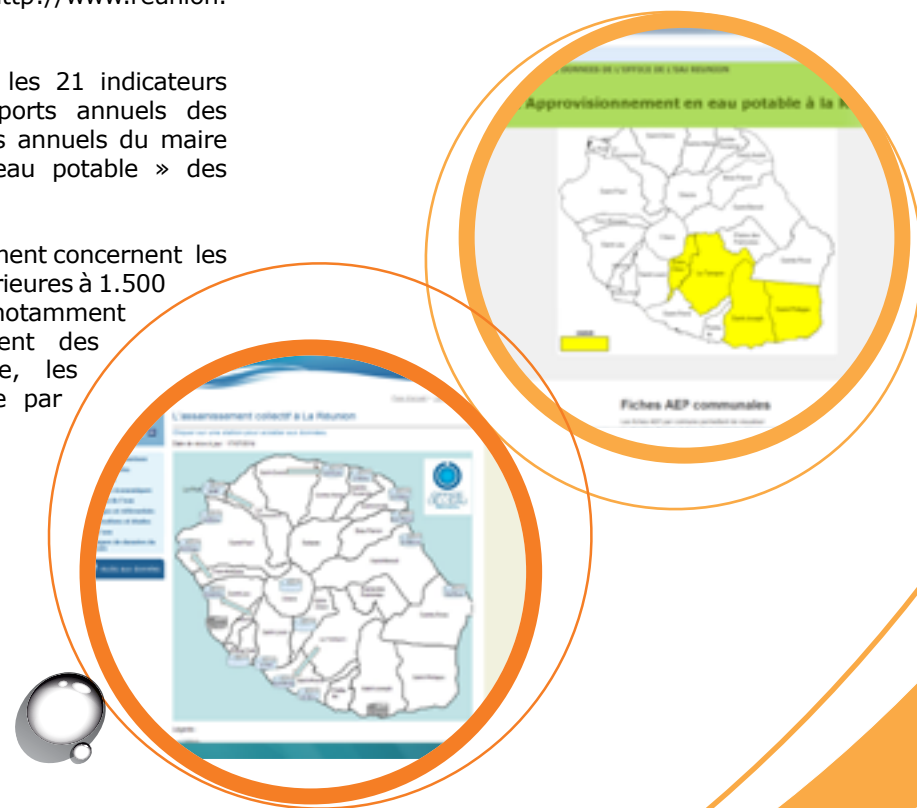
Les données produites dans le cadre des réseaux d'observation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et les rapports d'étude sont régulièrement publiés dans le système d'information sur l'eau.

Elle comprend également des données statistiques.

Les données des services publics d'eau potable sont disponibles via le portail : <http://www.reunion.eafrance.fr/aep/index.php>

Les données en ligne concernent les 21 indicateurs renseignés sur la base des rapports annuels des délégataires ainsi que des rapports annuels du maire pour l'ensemble des services « eau potable » des communes du bassin Réunion.

Les données relatives à l'assainissement concernent les stations d'épuration publiques supérieures à 1.500 équivalents-habitant et portent notamment sur l'évaluation du fonctionnement des ouvrages, l'analyse débitmétrique, les textes de référence réglementaire par ouvrage de traitement.



## 2. CONNAITRE POUR AGIR

### 2.2. LES PUBLICATIONS ET AUTRES SUPPORTS

Les données sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques et les usages qui en découlent sont vulgarisées sous forme de *Chroniques de l'eau Réunion*, éditées par l'Office de l'eau. 18 numéros sont disponibles pour l'année 2015.

L'Office de l'eau Réunion continue à diffuser ses supports de communication sur internet, ses dépliants et affiches à la demande. Il continue à prêter le jeu *Péripludo* aux établissements scolaires ainsi que l'exposition *Sublimin'eau*. Acquisée en 2013, cette exposition a été prêtée à un établissement d'enseignement pendant 36 jours en 2015. Elle a été présentée lors de la manifestation « *Au bonheur des enfants* » organisée par le Département au Jardin de l'Etat pendant 9 jours, et est visible sur les bâtiments de l'Office de l'eau Réunion tout au long de l'année.

### 2.3. FORMER LES GENERATIONS FUTURES, CONSCIENTISER

Comme chaque année, l'Office de l'eau Réunion a participé à la Semaine du développement durable. Cette année, plusieurs spots radio « la minute de l'eau » ont été réalisés et diffusés sur des radios locales afin de sensibiliser aux gestes éco-citoyens, couplés à un jeu sur Facebook.

L'Office de l'eau Réunion a reçu en 2015 – comme à peu près tous les ans - une quarantaine de demandes d'interventions pédagogiques pour tout public : scolaires, professionnels, grand public...

L'établissement est intervenu sous forme d'animation de stand lors de manifestations récurrentes telles que la *Fête de la science* au Parc des expositions de Saint-Denis, *Au bonheur des enfants* au Jardin de l'Etat à Saint-Denis, *La grande lessive* organisée à Saint-Denis, la *Journée de l'eau, de la pêche et des milieux aquatiques* à Saint-André, à *Rivière en fête* à Saint-Denis, à la *Fête de la truite* à Saint-Joseph.

L'établissement a animé un stand également lors de manifestations de quartier, à La Possession, à Saint-André, à Saint-Benoît, à Saint-Denis, à Sainte-Suzanne.

L'établissement est intervenu en milieu scolaire à la demande des enseignants, tout au long de l'année, que ce soit dans les classes de primaire, de collège et de lycée et d'enseignement supérieur, et en milieu parascolaire dans les centres de loisirs du Port.

L'établissement a contribué également à la sensibilisation du personnel des hôtels Lux\* et Le Récif à la ressource en eau, aux cycle et usages de l'eau, à la réglementation et enfin aux économies d'eau.

Il est également intervenu lors de l'Assemblée générale de la Srepen afin de présenter l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau de La Réunion.

Deux ateliers ont été mis en œuvre à l'occasion de ces manifestations et interventions pédagogiques : l'atelier sur la qualité de l'eau, créé en 2012 et l'atelier de démonstration des économies d'eau créé en 2014.



**1** Ti-raïd éco-citoyen, collège A. Monnet, Saint-Benoît



**2** Sensibilisation du personnel des hôtels Lux\* et Le Récif

## 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

### 3.1. LE CHANGEMENT DE CYCLE DE PROGRAMMATION DES ACTIONS DU BASSIN

#### Le dernier exercice du PPI 2010-2015

L'année 2015 constitue le dernier exercice du deuxième programme pluriannuel d'intervention (PPI) du bassin porté par l'Office de l'eau.

Sur la période 2010-2015, la mise en œuvre du PPI s'est opérée selon deux axes, (1) l'accompagnement financier des porteurs de projets à travers le programme pluriannuel d'aide (PPA), (2) la réalisation d'opération assurée en maîtrise d'ouvrage par l'Office de l'eau dans les domaines qui lui sont confiées par la loi, à savoir, l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Objectifs	PPA 2010-2015				Maîtrise d'ouvrage Office		PPI 2010-2015	
	Enveloppes prévisionnelles		Enveloppes modifiées		Enveloppes prévisionnelles			
Gérer durablement la ressource en eau	13,46 M€	28,3%	21,53 M€	44,0%	0,60 M€	3,8%	14,06 M€	22,3%
Lutter contre les pollutions	32,79 M€	69,0%	25,53 M€	52,1%	1,40 M€	8,9%	34,19 M€	54,1%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	0,90 M€	1,9%	1,58 M€	3,2%	6,00 M€	38,3%	6,90 M€	10,9%
Renforcer la gouvernance	0,34 M€	0,7%	0,35 M€	0,7%	7,65 M€	48,9%	7,99 M€	12,7%
Total	47,49 M€	100,0%	48,98 M€	100%	15,65 M€	100%	63,14 M€	100,0%

Pour six années, le PPI était dimensionné pour un montant de 63,14 millions d'euros dont 48,98 millions d'euros destinés à subventionner des actions et travaux dans le domaine de l'eau.

Objectifs	Actions du PPA 2010-2015		
	Enveloppes modifiées	Montants engagés révisés	
Gérer durablement la ressource en eau	21,53 M€	20,44 M€	94,9%
Lutter contre les pollutions	25,53 M€	22,98 M€	90,0%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	1,58 M€	1,03 M€	64,8%
Renforcer la gouvernance	0,35 M€	0,17 M€	50,2%
Total	48,98 M€	44,62 M€	91,1%

De 2010 à 2015, plus de 91 % des enveloppes consacrées aux aides financières ont été engagés soit **44,62 millions d'euros**.

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

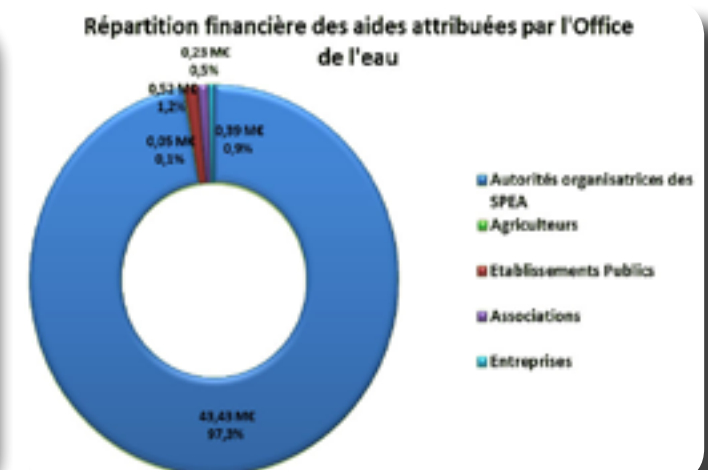
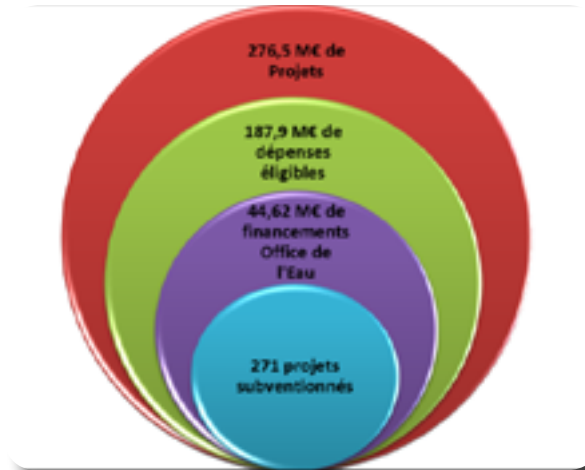
L'engagement financier moyen annuel de l'Office s'établit à 7,44 millions d'euros sur la période.

Les actions du PPA ont concerné principalement l'objectif « lutter contre les pollutions » ; Près de 23 millions d'euros ont été engagés sur les 44,62 millions d'euros d'aides attribuées sur la période 2010-2015.

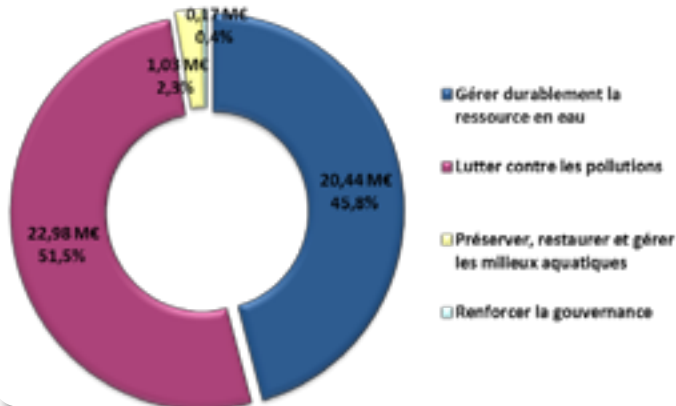
Le PPA se répartit entre un programme dit « spécifique d'aide » et des interventions en tant que contrepartie nationale sur certaines mesures des programmes opérationnels européens 2007-2013.

Les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement (SPEA) apparaissent comme les principaux bénéficiaires des aides de l'Office tant concernant le nombre de projets subventionnés que dans leurs montants.

Elles cristallisent ainsi la quasi-totalité des financements (97,3%).



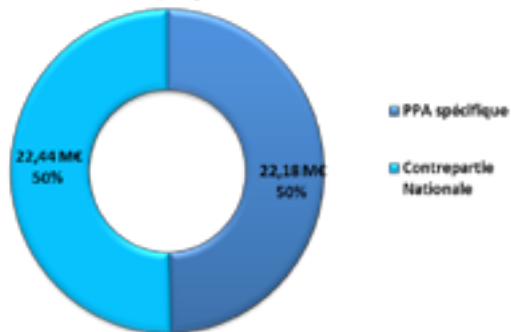
Les actions du PPA 2010-2015



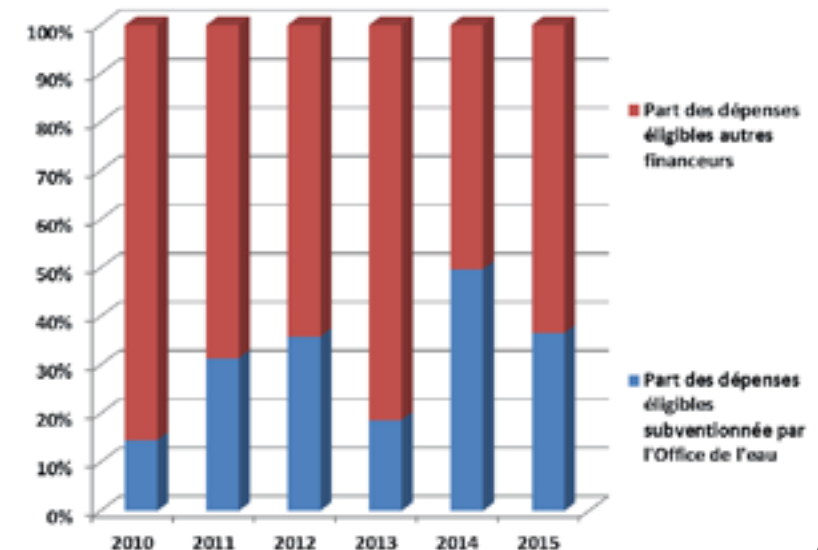
Le taux moyen d'intervention de l'Office au titre du PPA représente 23,8% des dépenses éligibles et 16,1% du coût projet.

Les 44,62 millions d'euros engagés par l'Office correspondent à la mise en œuvre de plus de 276,5 millions d'euros d'actions et de travaux dans le domaine de l'eau dont 188 millions d'euros de dépenses éligibles.

Répartition des aides de l'Office par programme



Effet de levier du PPA 2010 -2015





### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Outre son intervention au titre du programme pluriannuel d'aides, l'Office de l'eau assure, directement, par son propre personnel, des missions touchant à l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, au conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, à la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces actions participent à un objectif cardinal, fixé par le droit communautaire et plus particulièrement par la directive cadre sur l'eau, le bon état des masses d'eau continentales et côtières.

Les actions menées en régie par l'Office regroupent, d'une part les dépenses de personnel, et d'autre part l'achat de fournitures, les charges de gestion courante, les prestations de service etc.

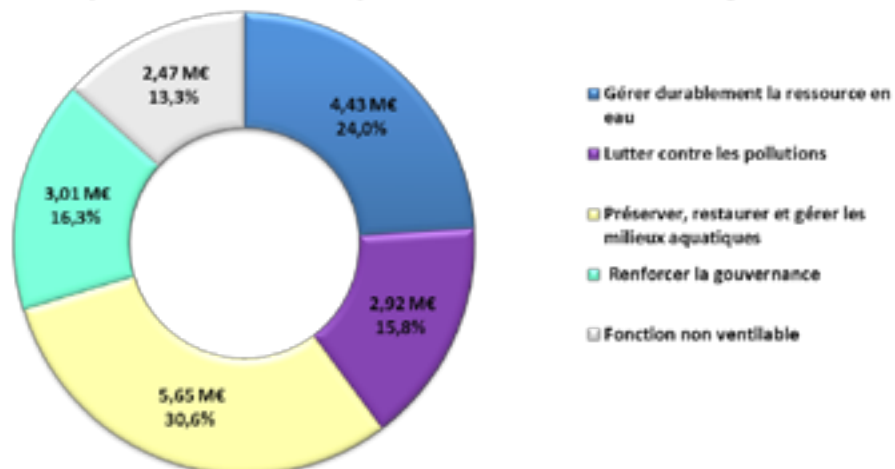
Au titre de la maîtrise d'ouvrage de l'Office, 15,65 millions d'euros de dépenses ont été prévues sur la période 2010-2015.

PPI 2010-2015 - Régie Office							
Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total général
Gérer durablement la ressource en eau	0,59 M€	0,55 M€	0,86 M€	0,69 M€	0,78 M€	0,95 M€	4,43 M€
Lutter contre les pollutions	0,16 M€	0,17 M€	0,46 M€	0,54 M€	0,75 M€	0,89 M€	2,92 M€
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	0,90 M€	0,64 M€	0,98 M€	0,88 M€	1,15 M€	1,17 M€	5,65 M€
Renforcer la gouvernance	0,34 M€	0,51 M€	0,39 M€	0,41 M€	0,49 M€	0,53 M€	3,01 M€
Fonction non ventilable	0,34 M€	0,32 M€	0,35 M€	0,41 M€	0,53 M€	0,52 M€	2,47 M€
<b>Total général</b>	<b>2,60 M€</b>	<b>2,19 M€</b>	<b>3,03 M€</b>	<b>2,92 M€</b>	<b>3,70 M€</b>	<b>4,04 M€</b>	<b>18,48 M€</b>
Variation /n-1		-15,6%	38,5%	+3,7%	26,5%	9,2%	
Variation /2010		-16%	17%	13%	42%	55%	

Les dépenses relatives aux missions assurées en régie par l'Office de l'eau s'élèvent à 18,5 millions d'euros sur la période 2010-2015, soit une dépense moyenne annuelle de 3,08 millions d'euros.

Elles connaissent une augmentation de 55% entre 2010 et 2015.

#### Répartition thématique du PPI 2010-2015- Régie



L'écart constaté entre la prévision de dépenses et les dépenses réalisées s'explique par une croissance des missions confiées à l'Office s'agissant notamment de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau.

Les subventions de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques à l'Office ont permis de compenser en partie cet accroissement d'activité.

Les dépenses en régie se concentrent principalement sur l'objectif « Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques ».

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Dépenses de la régie 2010-2015 : hors dépenses de personnel							
Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total général
Gérer durablement la ressource en eau	0,20 M€	0,14 M€	0,36 M€	0,21 M€	0,30 M€	0,40 M€	1,61 M€
Lutter contre les pollutions	0,02 M€	0,02 M€	0,32 M€	0,33 M€	0,49 M€	0,44 M€	1,62 M€
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	0,62 M€	0,43 M€	0,73 M€	0,61 M€	0,84 M€	0,83 M€	4,05 M€
Renforcer la gouvernance	0,40 M€	0,20 M€	0,07 M€	0,05 M€	0,05 M€	0,06 M€	0,81 M€
Fonction non ventilable	0,25 M€	0,23 M€	0,23 M€	0,25 M€	0,36 M€	0,34 M€	0,66 M€
<b>Total général</b>	<b>1,49 M€</b>	<b>1,01 M€</b>	<b>1,71 M€</b>	<b>1,45 M€</b>	<b>2,04 M€</b>	<b>2,05 M€</b>	<b>9,75 M€</b>
Variation /n-1		-32,3%	68,8%	-14,8%	40,2%	0,7%	
Variation /2010		-32%	14%	-3%	37%	38%	

Les dépenses relatives aux missions assurées en régie par l'Office de l'eau hors dépenses de personnel s'élèvent à 9,75 millions d'euros sur la période 2010-2015 soit une dépense moyenne annuelle de 1,63 millions d'euros.

Elles connaissent une augmentation de 38% entre 2010 et 2015.



Dépenses de la régie 2010-2015 : dépenses de personnel							
Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total général
Gérer durablement la ressource en eau	0,39 M€	0,42 M€	0,50 M€	0,48 M€	0,48 M€	0,56 M€	2,82 M€
Lutter contre les pollutions	0,13 M€	0,15 M€	0,14 M€	0,21 M€	0,25 M€	0,42 M€	1,30 M€
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	0,20 M€	0,21 M€	0,25 M€	0,27 M€	0,31 M€	0,35 M€	1,60 M€
Renforcer la gouvernance	0,29 M€	0,31 M€	0,32 M€	0,36 M€	0,44 M€	0,47 M€	2,20 M€
Fonction non ventilable	0,09 M€	0,09 M€	0,12 M€	0,15 M€	0,17 M€	0,18 M€	0,80 M€
<b>Total général</b>	<b>1,10 M€</b>	<b>1,18 M€</b>	<b>1,33 M€</b>	<b>1,47 M€</b>	<b>1,66 M€</b>	<b>1,98 M€</b>	<b>8,72 M€</b>
Variation /n-1		-7,0%	12,5%	10,6%	12,9%	19,6%	
Variation /2010		7%	20%	33%	50%	80%	



### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Les dépenses de personnel s'élèvent à 8,7 millions d'euros soit une dépense moyenne annuelle de 1,45 million d'euros.

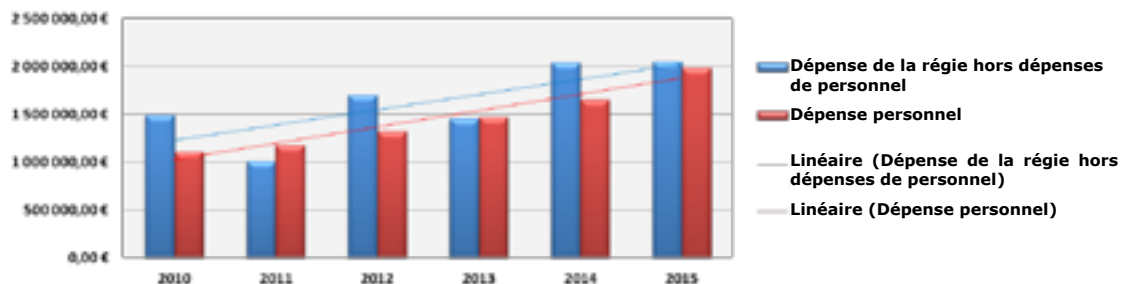
Elle affiche une augmentation de 80% par rapport à 2010.

Ce constat est à corrélérer à la hausse de l'effectif salarié de l'établissement, de 50%.

Evolution dépenses de personnel/effectif 2010-2015



Ventilation des dépenses en régie 2010-2015



#### Le nouveau cycle 2016-2021 du programme d'intervention

Dès début 2015, l'Office de l'eau Réunion a démarré l'élaboration du troisième programme pluriannuel d'intervention (PPI) du bassin Réunion.

Ce programme qui constitue la programmation des actions et travaux dans le domaine de l'eau du bassin Réunion pour la période 2016-2021 vise une conciliation optimisée de l'ensemble des politiques publiques de l'eau et des milieux aquatiques.

Il s'articule autour de cinq objectifs clé :

1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques,
2. Préserver durablement la ressource en eau,
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau,
4. Lutter contre les pollutions,
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous.



### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre général de la recherche d'une synergie entre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Sur la période 2016-2021, 67,05 millions d'euros sont mobilisés pour l'atteinte des cinq objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).

Objectifs	PPA 2016-2021		Maîtrise d'ouvrage Office	
	Autorisation de programme		Prévision de dépense	
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	± 3,00 M€	7,1%	± 8,50 M€	34,1%
2. Préserver durablement la ressource en eau	± 11,83 M€	28,1%	± 4,10 M€	16,5%
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	± 10,84 M€	25,7%	± 1,40 M€	5,6%
4. Lutter contre les pollutions	± 15,98 M€	37,9%	± 2,60 M€	10,4%
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	± 0,50 M€	1,2%	8,30 M€	33,3%
Total	42,15 M€	100,0%	24,90 M€	100,0%
	± 67,05 M€			

63% des enveloppes du PPI 2016-2021, soit 42,15 millions d'euros, sont consacrées aux subventions aux porteurs de projet et 24,90 millions d'euros sont dédiés aux actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Office.

Les objectifs relatifs aux usages et à la préservation de la ressource en eau concentrent 54% (22,67 millions d'euros) des financements du programme pluriannuel d'aides financières (PPA).

Le PPA se décline en 40 actions et pour une optimisation de ses financements prévoit une fongibilité des enveloppes financières par objectif.

La maîtrise d'ouvrage de l'Office s'oriente, pour sa part, principalement vers les actions de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de promotion des enjeux de l'eau.

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

#### Le programme pluriannuel d'aides 2016-2021

Le programme pluriannuel d'aides 2016-2021 - d'un montant de 42,15 millions d'euros - est destiné au financement des actions et travaux suivants :

#### 1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques

- 1.1. Aménagements ou équipements de passe à poisson mis en place sur des ouvrages existants, effacement d'ouvrage
- 1.2. Etudes de définition des débits minimum biologiques
- 1.3. Plan de gestion pour les milieux aquatiques continentaux et littoraux
- 1.4. Etudes de fonctionnement des milieux aquatiques
- 1.5. Plan de gestion pour les milieux aquatiques continentaux et littoraux, étude de fonctionnement des milieux aquatiques, sensibilisation ou formation aux enjeux de la biodiversité aquatique, au titre de la coopération décentralisée
- 1.6. Actions de sensibilisation liées à l'objectif 1
- 1.7. Actions de formation liées à l'objectif 1

#### 2. Préserver durablement la ressource en eau

- 2.1. Protection des captages d'eau
- 2.2. Réservoirs d'eau potable
- 2.3. Renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable
- 2.4. Equipements de gestion / surveillance de la qualité et de la quantité des réseaux d'eau
- 2.5. Equipements permettant d'économiser la consommation d'eau, de recycler l'eau, de récupérer l'eau de pluie
- 2.6. Etudes de fonctionnement des masses d'eau
- 2.7. Travaux en vue d'économiser la ressource en eau, étude de fonctionnement des masses d'eau, sensibilisation ou formation aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, au titre de la coopération décentralisée
- 2.8. Actions de sensibilisation liées à l'objectif 2
- 2.9. Actions de formation liées à l'objectif 2

#### 3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau

- 3.1. Etudes de programmation, prospectives relatives aux usages de l'eau
- 3.2. Equipements de production d'eau potable existants et nouveaux
- 3.3. Unités de potabilisation
- 3.4. Extension de réseaux de distribution d'eau potable
- 3.5. Réseaux de goutteurs d'irrigation
- 3.6. Recherche en lien avec le traitement et la distribution de l'eau
- 3.7. Etude de programmation des usages de l'eau, travaux d'adduction et d'approvisionnement en eau, sensibilisation ou formation aux enjeux des usages de l'eau, au titre de la coopération décentralisée
- 3.8. Actions de sensibilisation liées à l'objectif 3
- 3.9. Actions de formation liées à l'objectif 3

#### 4. Lutter contre les pollutions

- 4.1. Etudes de programmation, prospectives relatives aux eaux usées et eaux pluviales
- 4.2. Réseaux de collecte des eaux usées - postes de relevage
- 4.3. Equipements d'autosurveillance pour les stations d'épuration existantes et les réseaux
- 4.4. Campagne de diagnostics de l'existant des systèmes d'assainissement non collectif
- 4.5. Acquisition de matériels spécifiques à l'assainissement non collectif
- 4.6. Dispositifs de traitement des effluents d'origine artisanale et industrielle
- 4.7. Collecte et élimination des produits phytosanitaires résiduels et des emballages
- 4.8. Recherche de procédés innovants pour le traitement des eaux usées et résidus connexes
- 4.9. Etude de programmation de traitement des eaux usées, travaux et dispositifs d'assainissement, sensibilisation ou formation aux enjeux de gérer les eaux usées, au titre de la coopération décentralisée
- 4.10. Actions de sensibilisation liées à l'objectif 4
- 4.11. Actions de formation liées à l'objectif 4

#### 5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous

- 5.1. Etudes de programmation
- 5.2. Action de sensibilisation, de formation aux enjeux de l'eau, au titre de la coopération décentralisée
- 5.3. Actions de sensibilisation liées à l'objectif 5
- 5.4. Actions de formation liées à l'objectif 5

L'ensemble des cadres d'intervention - c'est-à-dire les conditions d'attribution des aides financières pour ces actions et travaux - ont été validés par le conseil d'administration de l'établissement en décembre 2015.

Afin de prendre en compte des dossiers complets arrivés à l'Office de l'eau Réunion avant le 1er janvier 2016 et qui seraient éligibles au PPA 2010-2015, une mesure transitoire est également mise en place permettant leur traitement dans le cadre du PPA 2016-2021.

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

#### 3.2. LES REDEVANCES POUR PRÉSERVER L'EAU

Les redevances pour préserver l'eau sont établies en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Les redevances constituent la recette principale de l'Office de l'eau et lui permettent d'assurer ses missions dont l'objectif majeur est la protection de la ressource en eau.

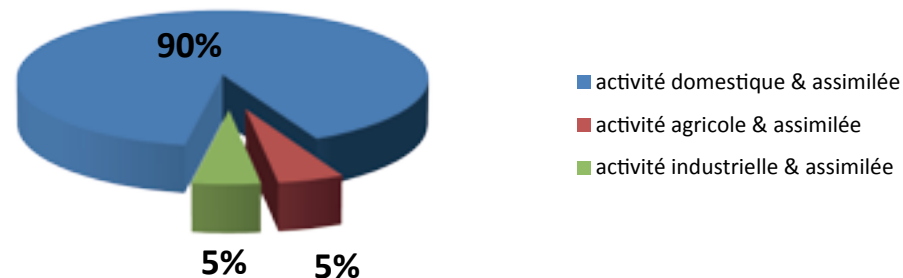
L'ensemble des redevances appliquées dans le bassin, rattachées à l'exercice 2014 et perçues en 2014-2015, a produit une recette globale de 10.118.233,69 euros.

Redevance	Recettes 2014-2015
Pour prélèvement de la ressource en eau	7 366 319,63 €
Pour protection des milieux aquatiques	8 083,40 €
Pour pollutions diffuses	365 532,54 €
Pour obstacle sur cours d'eau	12 930,00 €
Pour pollution de l'eau d'origine domestique	1 450 598,40 €
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau domestique	639 584,99 €
Pour pollution de l'eau d'origine non domestique	259 049,53 €
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau non domestique	10 765,47 €
Pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage	5 369,73 €
<b>Total</b>	<b>10 118 233,69 €</b>

Répartition des redevances 2014 par catégorie d'utilisateur de l'eau

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau constitue pour la dernière fois, en 2014, la principale recette de l'Office.

A partir du 1er janvier 2015 du fait de la révision des taux des redevances (se reporter à l'annexe 2 : les taux des redevances applicables au 1er janvier 2015), la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique devient la première recette de l'Office. Cette évolution engendre une augmentation de 10% de la capacité financière du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2016-2021.



### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

#### La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

La redevance *prélèvement* est due par toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau. Déclaré en 2015, le volume total d'eau prélevé en 2014 hors hydroélectricité est de 217,85 millions de m<sup>3</sup> d'eau soit une augmentation par rapport à l'année précédente de 1%.

D'un point de vue financier la recette globale de la redevance prélèvement connaît une légère augmentation (0,7%).

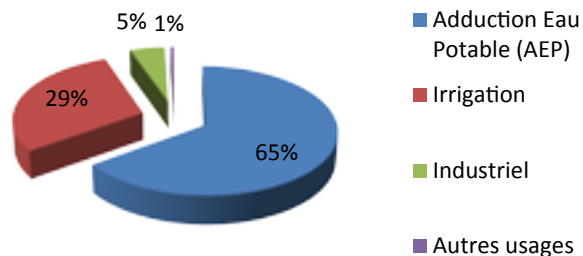
Usage	Taux €/m <sup>3</sup>	Volume prélevé (m <sup>3</sup> )			Recette		
		2013	2014	Evolution	2013	2014	Evolution
Adduction Eau Potable (AEP)	0,05 €	140 761 674	141 801 422	0,70%	7 038 083,70 €	7 090 071,10 €	0,70%
Irrigation	0,00 €	63 115 380	64 232 493	1,80%	63 115,37 €	64 232,49 €	1,80%
Industriel	0,02 €	10 717 328	10 600 802	-1,10%	214 346,56 €	212 016,04 €	-1,10%
Autres usages	- €	1 081 186	1 215 838	12,50%	- €	- €	0,00%
Total		215 675 568	217 850 555	1,00%	7 315 545,63 €	7 366 319,63 €	0,70%

Les prélèvements destinés à l'eau potable et à l'irrigation pour 2014 augmentent respectivement de 0,7% et de 1,8% par rapport à 2013. Cette augmentation est plus importante pour les autres usages (12,5%).

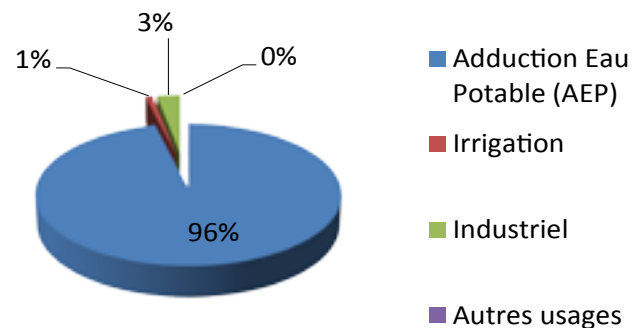
Les prélèvements liés à un usage industriel sont en baisse de 1,1%.

Le volume prélevé pour l'usage d'eau potable représente 65% du volume global de l'eau prélevé, sa contribution au produit total de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est de 96%.

Répartition des volumes prélevés par usage 2014



Répartition du produit de la redevance selon les usages 2014



### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

#### La redevance pour protection des milieux aquatiques

La redevance pour protection des milieux aquatiques s'applique sur la rémunération des cartes de pêche gérées par la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA).

Recouvré en 2015, le montant de cette redevance pour l'année 2014 est de 8 083,40 €.

Activité	Taux de la redevance	Cartes déclarées par la FDAAPPMA			Montant de la redevance		
		2013	2014	Variation	2013	2014	Variation
Pêche à l'année personnes majeures	8,80 €	863	889	3,00%	7 594,40 €	7 823,20 €	3,00%
Pêche à la quinzaine	3,80 €	9	14	55,60%	34,20 €	53,20 €	55,60%
Pêche à la journée	1,00 €	231	207	-10,40 %	231,00 €	207,00 €	-10,40%
<b>Total</b>		<b>1 103</b>	<b>1 110</b>	<b>0,60%</b>	<b>7 859,60 €</b>	<b>8 083,40 €</b>	<b>2,80%</b>

#### La redevance pour pollutions diffuses

La redevance pour pollutions diffuses est assise sur les quantités de substances actives contenues dans les produits. Le taux de la redevance est déterminé en fonction du classement en trois catégories de dangerosité de ces substances.

Au titre de l'année 2014, 71 redevables ont été identifiés, dont 21 sont concernés par la redevance ; Les autres ayant une redevance inférieure à 100 € sont exonérés. Le montant de la recette est de 365.532,54 €.

Au cours de l'année 2014, 492 spécialités commerciales (dont 206 pour lesquelles l'emploi est autorisé dans les jardins), sont achetées par les consommateurs, ce qui correspond à 628 401 litres ou kilogrammes de produits commercialisés (dont 116 854 litres ou kilogrammes, soit 18,6%, pour lesquelles l'emploi est autorisé dans les jardins), et à 191.361 litres ou kilogrammes de substances actives contenues dans les produits.

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

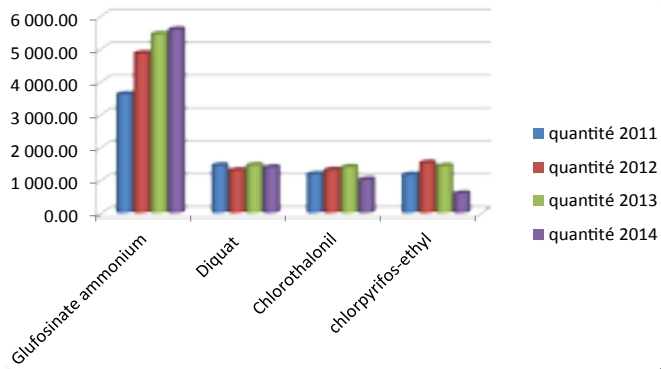
Le tableau ci-dessous liste les quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé sur la période 2011 à 2014 :

Substance	Usage	Quantité de substance (L ou kg)				Variation 2014/2013
		2011	2012	2013	2014	
<b>Catégorie 3 : Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes – taux 2014 de 5,10 €</b>						
Glufosinate ammonium	Professionnel	3 635,85	4 884,30	5 466,45	5 610,18	2,63%
Diquat	Professionnel	1 475,80	1 324,80	1 481,00	1 416,00	-4,39%
Chlorothalonil	Professionnel	1 208,51	1 338,00	1 426,75	1 034,75	-27,48%
chlorpyrifos-ethyl	Professionnel	1 188,95	1 556,19	1 462,11	621,31	-57,51%
<b>Catégorie 2 : Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale – taux 2014 de 2,00 €</b>						
2,4-D	Professionnel	61 318,90	54 921,23	56 066,47	44 766,23	-20,16%
Glyphosate	Professionnel	30 136,58	22 082,25	25 233,22	35 261,43	39,74%
S-métolachlore	Professionnel	20 579,61	20 882,00	21 659,60	17 190,00	-20,64%
Glyphosate	Autorisé jardin	20 304,44	22 811,40	26 850,08	14 723,95	-45,16%
Mancozèbe	Professionnel	14 300,03	11 138,78	13 578,82	11 264,85	-17,04%
Metribuzine	Professionnel	1 899,80	1 736,70	10 006,70	9 839,80	-1,67%
Pendimethaline	Professionnel	5 030,68	4 850,80	4 943,20	4 158,40	-15,88%
Mancozèbe	Autorisé jardin	2 973,31	3 328,90	3 664,42	2 401,85	-34,45%
Mesotrione	Professionnel	2 143,24	2 123,46	2 282,47	1 787,85	-21,67%
Fosethyl Al	Professionnel	1 714,06	1 327,00	1 497,55	1 408,80	-5,93%
Cyperméthrine	Professionnel	1 502,78	1 465,45	1 278,08	1 319,98	3,28%
Triclopyr	Professionnel	2 877,00	1 458,18	780,26	1253,38	60,64%
Benoxacor	Professionnel	955,79	976,18	1 028,02	815,1	-20,71%
Fosethyl Al	Autorisé jardin	38,64	48,56	59,84	74,48	24,47%
Triclopyr	Autorisé jardin	146,72	92,44	15	15,45	3,00%
Metribuzine	Autorisé jardin	8 141,49	7 543,90	0	0	0,00%
<b>Catégorie 1 : Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale – taux 2014 de 0,90 €</b>						
-	-	-	-	-	-	-
Total		181 72,18	165 890,52	178 780,04	154 963,79	-13,32%

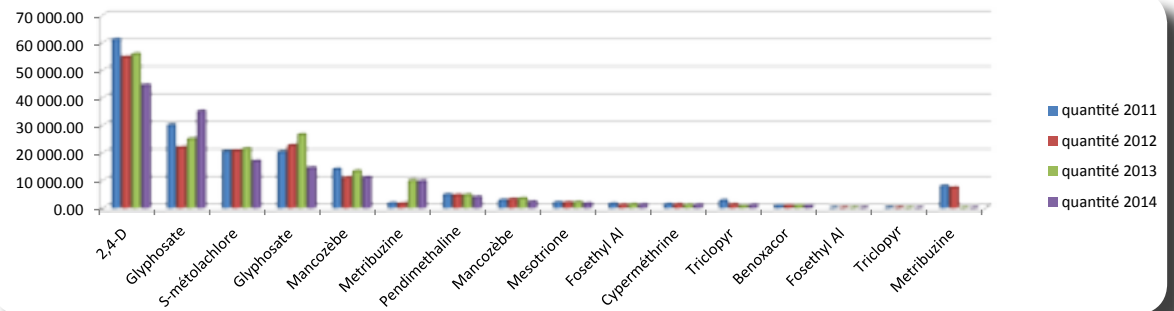




### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN



Evolution de l'achat des substances de catégorie 3 les plus consommées



Evolution de l'achat des substances de catégorie 2 les plus consommées

#### La redevance pour obstacles sur les cours d'eau

La redevance pour obstacles sur les cours d'eau est due par toute personne propriétaire ou concessionnaire d'un ouvrage constituant un obstacle continu joignant les deux rives d'un cours d'eau.

Le taux de la redevance est fixé à 150 € par « équivalent mètre ».

Au titre de l'année 2014, 3 redevables sont concernés par la redevance pour une recette totale de 12.930 €. Sur les 16 ouvrages recensés, 10 sont concernés par la redevance.



#### Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte

Sont assujetties à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique les personnes abonnées au service d'eau potable.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques.

Le taux de la redevance est fixé à 0,02 € par mètre cube d'eau consommé.

Les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et qui sont soumises à la taxe (ou redevance) communale d'assainissement collectif (raccordées ou raccordables) sont assujetties à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

La redevance est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement.

Le taux est fixé à 0,02 € par mètre cube.

La mise en recouvrement de ces redevances se fait sur la base de conventions entre l'Office de l'eau Réunion et chacun des exploitants de réseau. Elles formalisent en outre l'obligation de verser à l'exploitant du service une rémunération de 0,30 € hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90€ hors taxe par abonné au service d'eau ; en cas de facturation séparée de la fourniture d'eau et de la redevance d'assainissement, ces montants sont respectivement fixés à 0,15 € et 0,45 €.

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Les montants de ces redevances pour 2014 sont de 1.259.853,16 € et de 542.308,38 €.

Par rapport à l'assiette de	Redevance pollution de l'eau d'origine domestique		Redevance modernisation de réseaux de collecte	
	2013	2014	2013	2014
Montant facturé par l'exploitant du service d'eau	1 455 197,48 €	1 433 072,46 €	668 718,78 €	639 193,06 €
<b>Montant encaissé par l'exploitant du service d'eau</b>	1 155 124,68 €	<b>1 259 853,16 €</b>	507 451,30 €	<b>542 308,38 €</b>
Montant encaissé par rapport au montant facturé	79%	88%	76%	85%
Montant encaissé du report des exercices précédents	81 343,51 €	190 745,24 €	35 826,99 €	97 276,61 €
Montant total recouvré par l'Office de l'eau Réunion	1 236 468,19 €	1 450 598,40 €	543 278,29 €	639 584,99 €

Les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement collectif déclarent les volumes facturés au titre des deux redevances mais ils ne règlent que les montants réellement encaissés, la différence est reportée sur l'exercice suivant. A noter l'amélioration des taux d'encaissement des redevances en 2014. La rémunération du fermier pour le recouvrement de ces deux redevances est liée au nombre de factures émises par les services d'eau : elle représente environ 300.000 €, soit 14,4% des montants encaissés.

#### 📍 Les redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique et modernisation des réseaux de collecte

La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique est due par toute personne dont les activités entraînent le rejet, au-delà d'un certain seuil, d'éléments polluants directement dans le milieu naturel ou par l'intermédiaire d'un réseau de collecte. L'assiette de la redevance est la pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel. Les taux sont fixés par paramètre polluant (matières en suspension, demande chimique en oxygène...)

#### Cf. Annexe 3: Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « non domestique » est due par les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte. La redevance est assise sur le volume d'eaux usées rejetées au réseau d'assainissement retenu, avant abattements éventuels, pour le calcul de la redevance d'assainissement.

Le taux est de 0,01 € par m3 d'eau usée.

Au titre de l'année 2014, 18 redevables ont été identifiés, dont 16 sont concernés par ces redevances ; Le produit de ces redevances s'élève respectivement à 259.049,53 € et 10.765,47 €.

Par rapport à l'assiette de	Redevance pollution de l'eau d'origine non domestique		Redevance modernisation de réseaux de collecte	
	2013	2014	2013	2014
Montant produit	270 105,17 €	259 049,53 €	9 632,75 €	10 765,47 €
Variation interannuelle		(-) 4,30%		10,50%

La baisse de la recette pour la redevance pollution de l'eau est liée en partie aux efforts réalisés par les industriels pour améliorer la qualité de leurs rejets (mise en place de station de traitement des eaux usées, unité de méthanisation...).

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

#### La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage

La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage est due par toute personne ayant un élevage dont le cheptel est supérieur à 90 unités de gros bétail (UGB) - 150 UGB pour les exploitations situées en zone de montagne - et dont le chargement est supérieur à 1,4 UGB par hectare de surface agricole utilisée. Les espèces animales concernées sont les bovins, porcins et volailles - palmipèdes...

La redevance est perçue à partir de la 41ème UGB détenue. Le taux de la redevance est de 3 € par UGB.

Au titre de l'année 2014, 27 redevables sont identifiés, dont seulement 6 sont concernés par la redevance ; le produit de la redevance est de 5.369,73 € (pour mémoire, en 2012, 7.021,21 €).

### 3.3. LES AIDES FINANCIÈRES EN 2015



#### La dernière année du cycle 2010-2015 du programme d'aide financière

L'année 2015 est une année charnière pour la programmation des aides financières. Elle marque la fin du cycle 2010-2015 et l'élaboration d'un nouveau programme d'aides financières pour la période 2016-2021.

Les enveloppes du programme pluriannuel d'aide financière (PPA) 2010-2015 ont fait l'objet de modifications :

- affectation du remboursement partiel de la dette de la Saphir, soit un montant de 331 008 euros, sur l'objectif « lutter contre les pollutions - contrepartie nationale des programmes opérationnels européens »
- transfert de 2.004.771,85 euros de l'enveloppe de l'objectif « lutter contre les pollutions hors contrepartie nationale des programmes opérationnels européens » vers l'enveloppe de l'objectif « lutter contre les pollutions - contrepartie nationale des programmes opérationnels européens ».

Le tableau ci-dessous rappelle l'affectation initiale des enveloppes du PPA 2010-2015 ainsi que les modifications apportées entre 2013 et 2015, selon les éléments précités :

Objectifs	Enveloppes prévisionnelles du PPA 2010-2015		Modification des enveloppes en 2013		Modification des enveloppes en 2014		Modification des enveloppes en 2015	
	Montant (€)	Pourcentage	Montant (€)	Pourcentage	Montant (€)	Pourcentage	Montant (€)	Pourcentage
Gérer durablement la ressource en eau	13 460 000,00 €	28,34%	19 168 075,79 €	40,00%	21 533 360,30 €	44,25%	21 533 360,30 €	43,95%
Lutter contre les pollutions	7 790 000,00 €	16,40%	11 755 714,04 €	24,53%	9 755 714,04 €	20,05%	7 750 942,19 €	15,82%
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	25 000 000,00 €	52,64%	15 439 532,67 €	32,22%	15 439 532,67 €	31,73%	17 775 312,52 €	36,29%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	900 000,00 €	1,90%	1 211 928,37 €	2,53%	1 581 928,37 €	3,25%	1 581 928,37 €	3,23%
Renforcer la gouvernance	342 793,31 €	0,72%	342 793,31 €	0,72%	345 950,21 €	0,71%	345 950,21 €	0,71%
<b>TOTAL</b>	<b>47 492 793,31 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>47 918 044,18 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 653 485,59 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 984 493,59 €</b>	<b>100,00%</b>

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

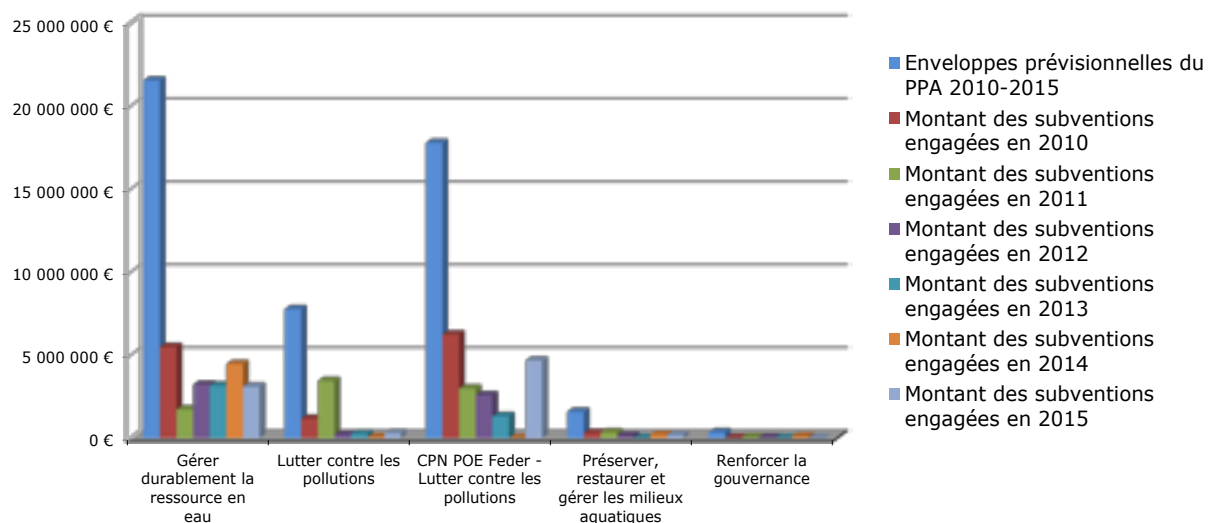
Cette année de clôture du PPA connaît un fort accroissement de l'engagement financier de l'Office de l'eau. Ce dernier représente presque le double du volume financier engagé depuis 2013, à savoir, 8,2 millions d'euros en 2015 au lieu de 4,7 en 2013 et 2014. Ce seuil a été atteint dans les premières années d'exercice du programme, plus précisément en 2011.

L'engagement des subventions de l'Office de l'eau Réunion se répartit de la manière suivante : d'une part, en tant que contrepartie nationale du FEDER, 4,9 millions d'euros (60%), et, d'autre part, sur le programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau, 3,3 millions d'euros (40%).

Objectifs	Enveloppes prévisionnelles du PPA 2010-2015	Montant des subventions engagées en 2010	Montant des subventions engagées en 2011	Montant des subventions engagées en 2012	Montant des subventions engagées en 2013	Montant des subventions engagées en 2014	Montant des subventions engagées en 2015	Taux de programmation au 31/12/2015
Gérer durablement la ressource en eau	21 530 360,30 €	5 483 251,85 €	1 721 376,46 €	3 207 496,45 €	3 155 404,68 €	4 454 271,57 €	3 089 166,14 €	98,05%
Lutter contre les pollutions	7 750 942,19 €	1 158 352,81 €	3 430 585,09 €	210 236,30 €	260 785,17 €	62 392,05 €	284 538,05 €	69,76%
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	17 775 312,52 €	6 234 771,18 €	2 979 319,75 €	2 578 238,41 €	1 313 509,28 €	0,00 €	4 669 473,90 €	100,00%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	1 581 928,37 €	306 847,47 €	341 111,33 €	144 135,48 €	3 500,00 €	212 442,60 €	182 850,16 €	75,28%
Renforcer la gouvernance	345 950,21 €	2 036,71 €	41 534,69 €	26 628,00 €	0,00 €	101 725,35 €	4 600,00 €	50,94%
<b>TOTAL</b>	<b>48 984 493,59 €</b>	<b>13 185 260,02 €</b>	<b>8 513 927,32 €</b>	<b>6 166 434,64 €</b>	<b>4 733 199,13 €</b>	<b>4 830 831,58 €</b>	<b>8 230 628,25 €</b>	<b>93,21%</b>

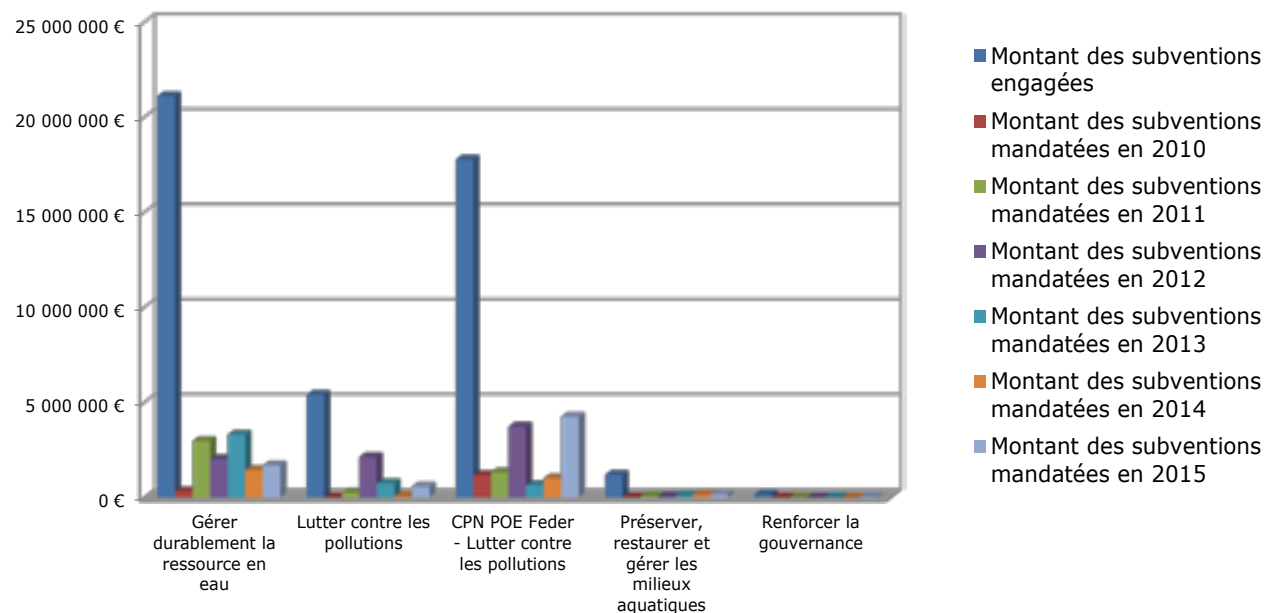
Répartition des subventions engagées par objectif

Cette hausse sensible est liée aux modalités de clôture du précédent programme opérationnel européen 2007-2013 en termes d'optimisation d'utilisation des fonds Feder. En effet, l'Office est le financeur majeur des projets de structuration des réseaux et de grands équipements en matière d'eau potable et d'assainissement. Cela représente 60% de sa participation financière globale en 2015 et 40% depuis le début du programme. Cette conjoncture assoit la position de l'établissement en tant que chef de file de la gouvernance de l'eau dans le bassin.



### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Répartition des subventions mandatées par objectif



Cumul des mandatements de 2010 à 2015

Objectif	Montant des subventions engagées	Montant des subventions mandatées en 2010	Montant des subventions mandatées en 2011	Montant des subventions mandatées en 2012	Montant des subventions mandatées en 2013	Montant des subventions mandatées en 2014	Montant des subventions mandatées en 2015	Taux de mandatement au 31/12/2015
Gérer durablement la ressource en eau	21 110 967,15 €	323 263,83 €	2 962 213,45 €	2 018 622,84 €	3 297 499,47 €	1 437 494,20 €	1 673 321,66 €	55,48%
Lutter contre les pollutions	5 406 889,48 €	0,00 €	255 156,83 €	2 126 435,94 €	744 427,93 €	77 417,18 €	576 946,14 €	69,92%
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	17 775 312,52 €	1 176 551,04 €	1 317 357,44 €	3 727 078,48 €	643 746,96 €	1 003 905,73 €	4 242 521,98 €	68,13%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	1 190 887,04 €	12 718,89 €	77 048,57 €	65 359,92 €	110 974,72 €	164 806,00 €	163 785,87 €	49,94%
Renforcer la gouvernance	176 224,75 €	12 718,89 €	15 000,00 €	5 200,00 €	19 138,13 €	0,00 €	41 775,07 €	46,03%
<b>TOTAL</b>	<b>45 660 280,94 €</b>	<b>1 512 533,76 €</b>	<b>4 626 776,29 €</b>	<b>7 942 697,29 €</b>	<b>4 815 787,21 €</b>	<b>2 683 623,11 €</b>	<b>6 698 350,72 €</b>	<b>61,94%</b>

### 3. OPTIMISER LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Cette année est marquée également par un fort taux de mandatement, taux le plus important sur l'enveloppe consacrée à la thématique « lutter contre les pollutions - contrepartie nationale des programmes opérationnels européens » d'autant que l'intervention de l'Office de l'eau sur cet aspect représente un des engagements financiers les plus importants. Sur les 6,6 millions d'euros mandatés, 4,2 millions d'euros ont été versés sur ce volet.

Cela s'explique notamment par la réorganisation de la gestion des programmes opérationnels européens en cette fin du cycle de programmation 2007-2013 et la mobilisation des bénéficiaires afin de respecter une des règles du dispositif, c'est-à-dire la certification de toutes les dépenses éligibles au 31 décembre 2015 afin d'éviter le dégageant d'office.

En six ans d'exécution de la programmation, le taux d'engagement atteint 93% des enveloppes prévisionnelles du programme d'aides prévu pour la période et le taux de mandatement s'élève à 62% des engagements financiers pris par l'Office de l'eau Réunion.

Acteur incontournable dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la gouvernance, l'établissement a injecté sur le territoire réunionnais pendant l'exercice de son deuxième programme pluriannuel d'aides 45,6 millions d'euros pour un coût global des projets atteignant les 276,4 millions d'euros.

#### Les aides financières attribuées en 2015

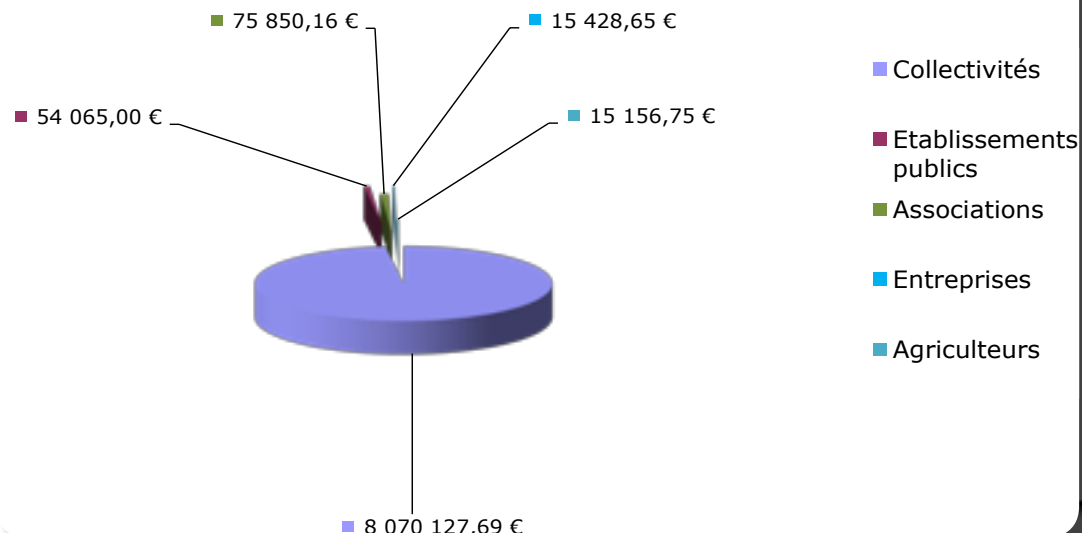
L'Office de l'eau Réunion a reçu cette année 48 demandes de subvention. 45 dossiers ont été agréés, dont 32 sur le programme d'aides spécifiques de l'établissement et 13 en tant que contrepartie nationale du Programme opérationnel européen - Feder 2007-2013, pour un montant total de 8,2 millions d'euros.

7 demandes de financement ont été refusées. 53 dossiers ont été soldés. 113 dossiers restent en cours de réalisation.

La liste des aides attribuées est disponible en annexe 1.

La politique d'aide de l'Office de l'eau touche une diversité d'acteurs locaux. Son intervention pour l'essentiel au profit des collectivités bénéficie en premier lieu aux usagers des services publics d'eau et d'assainissement.

Montants reçus par groupe d'acteurs



Acteurs	Quels projets « types » ?	Aide moyenne / projet
Collectivités : 28 projets	Réseaux d'eau potable et d'assainissement	288 219 €
Établissements publics : 3 projets	Sensibilisation du public aux questions liées à l'eau	18 022 €
Associations : 4 projets	Sensibilisation du public aux questions liées à l'eau	18 963 €
Entreprises : 3 projets	Assainissement industriel	5 143 €
Agriculteurs : 7 projets	Renouvellement de goutteurs pour l'irrigation	2 165 €

## 4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

### 4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

#### Effectif

Les effectifs de l'Office de l'eau Réunion sont de 32 agents, soit 31 agents occupant chacun un emploi permanent au tableau des effectifs et 1 apprentie.

30 agents exercent à temps plein et 1 à temps partiel (80%) depuis le 1er octobre 2013.

Courant 2015, les emplois permanents suivants ont été déclarés vacants :

- Animateur médiateur scientifique, renouvellement pour un an du contrat de l'agent recruté en 2013, sur la base de l'article 3-2 de la loi de 1984.
- Ingénieur d'études au service ressources : emploi pourvu par recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi de 1984.

- Assistant financier et administratif : emploi pourvu par recrutement dans le cadre d'une mutation d'un agent titulaire, prise de poste au 1er janvier 2016

- Chargé de prévention des risques professionnels : procédure de recrutement en cours.

L'Office de l'eau a procédé en 2015 pour les besoins des services, au recrutement de 7 agents dans le cadre de contrats à durée déterminée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. 5 d'entre eux, dont l'intégralité des émoluments est prise en charge par le FEDER, ont été mis à disposition de la Direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour solder les opérations concernant l'eau dans le programme opérationnel européen 2007-2013.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, 1 agent a été recruté, apprenti au centre de formation des apprentis de l'Université de La Réunion dans le cadre de la préparation du diplôme de licence professionnelle des métiers de la communication, option « chargé de communication ».

5 agents ont bénéficié d'un avancement de grade :

- 1 agent du grade d'adjoint administratif principal de 1er grade a rédacteur principal de 2ème classe, suite réussite à un examen professionnel,
- 2 agents du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à agent de maîtrise,
- 1 agent du grade d'adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif de 1ère classe,
- 1 agent du grade d'adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique de 1ère classe.

Au	31/12/2014	31/12/2015
STATUT	27 statutaires, 3 contractuels de droit public, 1 emploi d'avenir, 3 apprentis	28 statutaires, 2 contractuels de droit public, 1 emploi d'avenir, 1 apprentie
REPARTITION PAR SEXE	24 hommes – 10 femmes	24 hommes – 8 femmes
MOYENNE D'AGE	37,5 ans	39 ans
REPARTITION EN CATEGORIE HIERARCHIQUE	16 A, 9 B, 9 C	17 A, 8 B, 7 C

Globalement, eu égard au développement des activités de l'Office, la politique des ressources humaines est dynamique en termes de recrutement.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif	13	15	18	22	21	23	23	26	27	30	34	32



## 4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

Au 31 décembre 2015, les effectifs de l'Office de l'eau sont composées de 25% de femmes et 75% d'hommes.

Répartition des effectifs par genre et niveau fonctionnel

NIVEAU FONCTIONNEL & DUREE DU CONTRAT	A +		A		B		C		total	
		Contrat ≤ 1 an		Contrat ≤ 1 an		Contrat ≤ 1 an		Contrat ≤ 1 an		Contrat ≤ 1 an
FEMME	-	-	3	-	3	1	1	-	7	1
HOMME	1	-	11	1	4	1	6	-	22	2

Pyramide des moments

TRANCHE D'AGE	21 – 30 ans		31 – 40 ans		41– 50 ans		51 – 60 ans		61 – 70 ans
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
TITULAIRES	2	9	2	6	2	4	1	1	-
NON-TITULAIRES	-	1	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont ENCADREMENT	-	5	-	3	1	2	-	-	-

Au sein de l'encadrement, les femmes représentent 9% des effectifs ; leur représentativité aux postes à responsabilité reste inférieure au taux d'agents fonctionnaires ou sur contrat supérieur à un an de sexe féminin au sein de l'Etablissement (24%).

### Formation

Au niveau de la formation, les agents ont suivi au cours de l'année 2015, différentes formations obligatoires ou formation continue dans le cadre du catalogue CNFPT et conforme au plan de formation de l'Office de l'eau période 2013-2016, adopté par délibération du conseil d'administration du 27 février 2013.

L'Office de l'eau contribue également à la formation dans les domaines de l'eau. Ainsi, en 2015, 5 étudiants stagiaires ont intégré les équipes de l'Office de l'eau

pour des périodes de 3 semaines à 6 mois selon leur cursus de Diplôme universitaire technologique (DUT), Brevet de technicien supérieur (BTS), Licence générale, professionnelle, Master, diplôme d'ingénieur.

Par ailleurs, l'Office de l'eau a accueilli un stagiaire du Lycée technique agricole d'Ettelbruck du Luxembourg pour une période de 6 semaines.

24 mois et 1 semaine d'équivalents temps plein ont été employés, et 20,5 mois ont donné lieu à indemnités de stage, sur la base d'une gratification de 3,60 € de l'heure.

### Politique sociale

Depuis avril 2007, le personnel de l'Office de l'eau bénéficie d'une prise en charge partielle (50%)

pour l'acquisition mensuelle de carnet de 14 tickets restaurants. La valeur faciale du ticket initialement fixée à 5 € a été revalorisée en janvier 2009 à 5,50 €, et en janvier 2011 à 6 € avec une revalorisation de la dotation mensuelle à 15 tickets.

La dotation mensuelle a été revalorisée depuis le 1er janvier 2014 et est passée de 15 à 17 tickets.

La collectivité s'est engagée dans le financement de la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre des contrats labellisés : Au 31 décembre 2015, 19 agents bénéficient de la participation à la complémentaire santé. Le coût de la participation pour l'Office est de 5 322,36 € pour l'année 2015, charges comprises.

## 4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

### 4.2. LE BUDGET 2015

La prévision budgétaire 2015 était arrêtée comme suit.

Section	2014			2015		
	Reprise résultat	Budget	Total Budget	Reprise résultat	Budget	Total Budget
<b>Fonctionnement</b>	17 577 405,06 €	11 043 281,22 €	28 620 686,28 €	18 425 327,73 €	11 817 248,00 €	30 242 575,73 €
<b>Investissement</b>	6 913 589,52 €	21 483 718,94 €	28 397 308,46 €	10 573 572,60 €	21 616 189,57 €	32 189 762,17 €
<b>Total</b>	24 490 994,58 €	32 527 000,16 €	57 017 994,74 €	28 998 900,33 €	33 433 437,57 €	62 432 337,90 €

La réalisation comptable du budget par chapitre se présente comme suit (chiffres communiqués sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2015).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre		2014	2015
011	Charges à caractère général	1 712 663,56 €	1 673 036,94 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 713 308,97 €	2 059 265,90 €
65	Autres charges d'activité	232 719,02 €	287 134,32 €
67	Charges exceptionnelles	21 965,20 €	66 892,31 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 410 022,60 €	6 692 913,89 €
Total des dépenses de fonctionnement		10 090 679,35 €	10 779 243,36 €
RECETTES			
Chapitre		2014	2015
70	Produits services, domaine, ventes diverses	27 288,66 €	26 204,50 €
73	Impôts et taxes	9 597 447,44 €	11 683 569,25 €
74	Dotations et participations	552 485,20 €	1 013 808,82 €
75	Autres produits d'activité	20 794,89 €	68 716,94 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	5 336,77 €	14 457,14 €
78	Reprises sur provisions	689 600,00 €	331 008,00 €
013	Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	5 057,55 €	5 033,88 €
Total des recettes de fonctionnement		10 898 010,51 €	13 142 798,53 €

## 4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre		2014	2015
Immobilisations incorporelles	94 097,58 €	157 481,06 €	94 097,58 €
Subvention d'équipement versée	2 455 738,73 €	8 393 631,73 €	2 455 738,73 €
Immobilisations corporelles	200 203,21 €	151 242,64 €	200 203,21 €
Immobilisations en cours			
Total des dépenses d'investissement		2 750 039,52 €	8 702 355,43 €
RECETTES			
Chapitre		2014	2015
Opération d'ordre de transferts entre section	6 408 710,85 €	6 692 913,89 €	6 408 710,85 €
Excédent de fonctionnement capitalisé en N-1			
Différence sur réalisations d'immobilisations	1 800,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
Total des recettes d'investissement		6 410 510,85 €	6 694 413,89 €

## 4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

La ventilation des chapitres 65-subventions de fonctionnement, 73-les redevances d'usages de l'eau de la section de fonctionnement et du chapitre 204-subventions d'investissement de la section d'investissement est rappelée ci-dessous :

65	AUTRES CHARGES D'ACTIVITE (sauf 6586)	2014	2015	Variation 2015/2014
65734	Communes et structures intercommunales	24 861,70 €	158 954,40 €	539,35%
65738	Organismes publics divers	94 630,96 €	72 056,65 €	-23,86%
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes	110 534,82 €	55 646,70 €	-49,66%
Total		230 027,48 €	286 657,75 €	25%
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	2014	2015	Variation 2014/2013
204141	Subventions biens mobiliers, matériel & études (communes & intercommunalités)	224 172,43 €	711 159,25 €	217,24%
204142	Subventions bâtiments & installations (communes & intercommunalités)	2 191 755,92 €	7 489 387,90 €	241,71%
204181	Subventions biens mobiliers, matériel & études (organismes publics divers)	34 952,80 €	0,00 €	-100,00%
204182	Subventions bâtiments & installations (organismes publics divers)	0,00 €	154 953,03 €	
20421	Subventions biens mobiliers, matériel & études (personnes de droit privé)	4 857,58 €	14 151,55 €	191,33%
Total		2 455 738,73 €	8 393 631,73 €	241,80%
73	IMPOTS ET TAXES (sauf impôts locaux) dont produits rattachés	2014	2015	Variation 2015/2014
737811	Redevance prélèvement ressource eau	7 298 867,24 €	1 466 681,97 €	-80%
7378121	Redevance pollutions de l'eau	1 415 602,46 €	8 418 073,69 €	494,66%
7378122	Redevance pollutions diffuses	435 672,10 €	360 300,00 €	-17,30%
737813	Redevance modernisation réseau collecte	414 432,45 €	1 413 060,19 €	240,96%
737815	Redevance obstacle sur les cours d'eau	19 290,00 €	12 930,00 €	-32,97%
737816	Redevance pour protection du milieu aquatique	7 859,60 €	8 223,40 €	4,63%
73788	Autre redevance (élevage)	5 723,59 €	4 300,00 €	-24,87%
Total		9 597 447,44 €	11 683 569,25 €	21,74%

## 4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

En 2015, les dépenses du chapitre 65 correspondant aux subventions de fonctionnement ainsi que les dépenses liées au paiement des subventions d'investissement (chapitre 204) versées augmentent considérablement. Cette augmentation s'explique par le paiement des subventions accordées au début du programme 2010-2015 et le paiement également d'une partie des dossiers du programme précédent (2006-2009).

Au terme de l'exécution budgétaire et comptable 2015, les dépenses engagées non mandatées au titre des programmes pluriannuels d'aides financières s'élèvent à :

- 3 406 409,07 € pour le PPA 2006-2009,
- 16 559 805,11 € pour le PPA 2010-2015.

La recette globale des redevances est en augmentation de 21.7%. Cette augmentation s'explique par la modification des taux des redevances et la modification engendrée au niveau du recouvrement des acomptes. La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique devient à compter de 2015 la principale recette de l'Office.

Sur les 48,98 millions d'euros d'autorisation de programme (AP) et d'autorisation d'engagement (AE) ouvertes au titre du programme pluriannuel d'aides financières (PPA) 2010-2015, le taux d'engagement de subvention accordée est de 91.1%. Le taux de mandatement est de 63,4%.

Le solde des AP et AE disponible de 4.36 millions d'euros sera reporté sur le programme pluriannuel d'intervention 2016-2021 du bassin.

Autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE)		AP 2010/01 : PPA 2010/2015 HORS COFINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU POE FEDER	AP 2010/02 : COFINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU POE FEDER	AE 2010/03 : PPA 2010-2015 - subvention de fonctionnement	Total PPA 2010-2015
Montant		28 168 029,49 €	17 775 312,52 €	3 041 151,58 €	48 984 493,59 €
Engagement réalisé		24 929 323,09 €	17 621 569,14 €	2 068 146,60 €	44 619 038,83 €
Taux de réalisation		89%	99%	68,0%	91,1%
Montant mandaté	2010	323 263,83 €	1 176 551,04 €	12 718,89 €	1 512 533,76 €
	2011	3 204 408,40 €	1 317 357,44 €	105 010,45 €	4 626 776,29 €
	2012	4 132 579,17 €	3 727 078,48 €	83 039,53 €	7 942 697,18 €
	2013	3 972 789,50 €	643 746,96 €	199 250,75 €	4 815 787,21 €
	2014	1 451 833,27 €	1 003 905,73 €	227 884,38 €	2 683 623,38 €
	2015	2 169 170,94 €	4 242 521,98 €	286 657,80 €	6 698 350,72 €
Total mandaté		15 254 045,11 €	12 111 161,63 €	914 561,80 €	28 279 768,54 €
Taux de mandatement		61,2%	68,7%	44,2%	63,4%

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2015 se monte à **16.120.332,51 €** (alors qu'il était au 31 décembre 2014 de **20.048.059,06 €**). Cette baisse s'explique par l'amélioration du niveau de mandatement des subventions d'investissement et de fonctionnement (chapitres 204 et 65). L'accélération du rythme de mandatement en 2015 devrait se poursuivre en 2016 et 2017 avec la fin de période du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015 et la fin de l'exécution des programmes opérationnels européens 2007-2013.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Les aides financières attribuées en 2015

Attributaire	Projet	Montant global	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global du projet
ELLIN François	Renouvellement de goutteurs	3 128,00 €	2 639,00 €	50,00%	1 319,50 €	42,18%
SCEA Bassin Plat	Renouvellement de goutteurs	4 329,00 €	4 060,00 €	50,00%	2 030,00 €	46,89%
TUAILLON Olivier Thierry	Renouvellement de goutteurs	4 816,00 €	4 816,00 €	50,00%	2 408,00 €	50,00%
DIDIER Rose-May	Renouvellement de goutteurs	2 100,00 €	1 684,90 €	50,00%	842,45 €	40,12%
CARTAYE Chrisna	Renouvellement de goutteurs	12 320,00 €	12 017,60 €	50,00%	6 008,80 €	48,77%
CARTAYE Chrisna	Renouvellement de goutteurs	12 320,00 €	12 017,60 €	50,00%	6 008,80 €	48,77%
ELLIN Jean Jacky	Renouvellement de goutteurs	2 856,00 €	2 856,00 €	50,00%	1 428,00 €	50,00%
TAÏDE Noëlle Dominique	Renouvellement de goutteurs	2 240,00 €	2 240,00 €	50,00%	1 120,00 €	50,00%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2012 - Tampon petite ferme 27ème lot 1.3	2 086 473,00 €	1 064 209,11 €	50,00%	532 104,55 €	25,50%
CIREST	Renouvellement du réseau AEP - rue Albany chemin Mille Roches	126 410,04 €	123 400,89 €	60,00%	74 040,53 €	58,57%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP -chemin du Centre	211 440,00 €	101 970,00 €	60,00%	61 182,00 €	28,94%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP -ruelle Léger	181 261,00 €	33 573,53 €	60,00%	20 144,12 €	11,11%
Commune de la Possession	Etude expérimentation de la tarification sociale de l'eau	9 200,00 €	9 200,00 €	50,00%	4 600,00 €	50,00%
Commune de Saint-Benoît	Renouvellement du réseau AEP -chemin Robespierre	79 279,85 €	79 279,85 €	50,00%	39 639,93 €	50,00%
Commune de la Possession	Renouvellement du réseau AEP -secteur Sainte-Thérèse	5 149 969,44 €	2 689 124,14 €	55,00%	1 479 018,28 €	28,72%
Commune de Trois-Bassins	Renouvellement du réseau AEP -secteur Château d'eau	220 000,00 €	117 610,84 €	60,00%	70 566,50 €	32,08%
Commune de Trois-Bassins	Renouvellement du réseau AEP -divers secteurs	860 496,00 €	400 155,33 €	60,00%	240 093,20 €	27,90%
Commune de Saint-Louis	Sectorisation	734 182,61 €	719 920,70 €	27,78%	200 000,00 €	27,24%
Commune de Bras-Panon	Renouvellement du réseau AEP - lotissement les Vacoas	163 725,00 €	108 124,54 €	50,00%	54 062,27 €	33,02%

# ANNEXES

## Annexe 1 : Les aides financières attribuées en 2015

Attributaire	Projet	Montant global	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global du projet
Commune de Saint-Louis	Etude suivi des MA en lien avec l'Etang du Gol	285 475,00 €	212 425,00 €	47,08%	100 000,00 €	35,03%
Commune de Saint-Benoît	SDAEP	105 850,00 €	81 840,00 €	28,00%	22 915,20 €	21,65%
Commune de Saint-Benoît	SDAEU	78 793,00 €	51 965,50 €	80,00%	41 572,40 €	52,76%
Commune de Saint-Benoît	Diagnostic ANC	676 200,00 €	676 200,00 €	32,53%	220 000,00 €	32,53%
Commune de Saint-Pierre	Raccordement EU de Grand Bois vers la Step de Pierrefonds - phase réalisation tranche 1	2 493 333,37 €	1 676 283,26 €	35,60%	596 719,05 €	23,93%
Commune de Saint-Denis	Exploitation de la ressource en eau de la zone Est de Saint-Denis - Forage Cerf II et III	2 610 507,01 €	585 419,40 €	22,00%	128 792,27 €	4,93%
Commune de Saint-Denis	Exploitation de la ressource en eau de la zone Est de Saint-Denis - Forage Trinité II	658 511,50 €	508 738,80 €	22,00%	111 922,54 €	17,00%
Commune de Saint-Benoît	Renforcement du réseau EU Bras Fusil tronçon ruelle des Letchis / Pierre Benoît Dumas	405 970,87 €	234 182,26 €	30,11%	70 519,40 €	17,37%
Commune des Avirons	AEU chemin Mélina	251 875,00 €	172 770,00 €	22,00%	38 009,40 €	15,09%
Commune de Saint-Leu	Inversion de la chaîne de transfert des EU entre la STEP cimetièrre et la STEP Bois de Nèfles	3 870 000,00 €	3 082 842,00 €	28,84%	889 200,00 €	22,98%
Commune de Saint-Leu	AEU lotissement Lelièvre et les Pêcheurs	799 107,00 €	559 177,50 €	26,00%	145 386,15 €	18,19%
CASUD	Extension EU programme 2011 Tampon et St Joseph lot 1	528 573,00 €	276 675,00 €	24,00%	66 402,00 €	12,56%
CASUD	Extension EU programme 2011 Tampon et St Joseph lot 2	426 913,36 €	339 438,81 €	30,18%	102 459,21 €	24,00%
CASUD	Extension EU programme 2011 Tampon et St Joseph lot 3	645 115,53 €	512 931,36 €	30,18%	154 827,73 €	24,00%
CINOR	Complément financement-réseaux transfert STEP grand prado- refoulement	8 934 849,00 €	3 894 267,85 €	39,77%	1 548 622,83 €	17,33%

# ANNEXES

## Annexe 1 : Les aides financières attribuées en 2015

Attributaire	Projet	Montant global	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global du projet
CINOR	AEU secteur de la Bretagne 2012-2013	2 369 184,95 €	2 028 330,82 €	28,92%	586 614,03 €	24,76%
CASUD	AEU STEP St Joseph	2 580 244,00 €	1 787 401,54 €	26,34%	470 714,10 €	18,24%
SHLMR	Equipements hydro-économiques-2014	49 410,00 €	49 410,00 €	80,00%	39 528,00 €	80,00%
Chambre d'agriculture	Collecte des EVPP et PPNU 2015	42 118,00 €	42 118,00 €	23,00%	9 687,00 €	23,00%
Chambre d'agriculture	Guide des techniques de dés-herbage de la canne à sucre	19 400,00 €	19 400,00 €	25,00%	4 850,00 €	25,00%
BCI	Film pédagogique "Réunion, le corail sous influence"	110 190,00 €	51 599,00 €	13,57%	7 000,00 €	6,35%
Crête d'or	Campagne RSDE	14 401,00 €	14 401,00 €	15,00%	2 160,15 €	15,00%
Bloc Baie	Installation d'une station de traitement des eaux de lavage	26 262,80 €	10 447,50 €	60,00%	6 268,50 €	23,87%
ARDA	Ecole de l'eau	99 708,00 €	89 248,20 €	33,61%	30 000,00 €	30,09%
Fédération de pêche	Actions de sensibilisation et de surveillance des milieux aquatiques	62 217,00 €	62 217,00 €	50,00%	31 108,50 €	50,00%
Fédération de pêche	Actions d'acquisition de données	2 488,00 €	2 488,00 €	50,00%	1 244,00 €	50,00%
Fédération de pêche	Actions de communication	19 092,00 €	16 872,07 €	80,00%	13 497,66 €	70,70%
	Total	38 020 015,33 €	22 515 972,30 €	42,59%	8 230 628,25 €	32,39%



# ANNEXES

## Annexe 2 : Taux des redevances en vigueur à compter du 1er janvier 2015

Redevance	Assiette : Eléments constitutifs de la pollution	Taux appliqués
Prélèvement sur la ressource en eau pour usage domestique	Volume d'eau prélevé (m3)	0,0075 €
Prélèvement sur la ressource en eau pour usage agricole	Volume d'eau prélevé (m3)	0,001 €
Prélèvement sur la ressource en eau pour usage économique	Volume d'eau prélevé (m3)	0,02 €
Pollution d'origine domestique	Volume d'eau soumis à la redevance communale d'assainissement (m3)	0,11 €
Modernisation des réseaux (pollution d'origine domestique)	Volume d'eau soumis à la redevance communale d'assainissement (m3)	0,04 €
Pollution d'origine non domestique	Matières en suspension (par kg)	0,015 €
	Matières en suspension rejetées en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,005 €
	Demande chimique en oxygène (par kg)	0,01 €
	Demande biochimique en oxygène en cinq jours (par kg)	0,02 €
	Azote réduit (par kg)	0,035 €
	Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,015 €
	Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	0,10 €
	Métox (par kg)	0,18 €
	Métox rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	0,30 €
	Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	0,90 €
	Toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 mètres de profondeur (par kiloéquitox)	0,20 €
	Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	1,50 €
	Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	0,65 €
	Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	1,00 €
	Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau superficielles (par kg)	0,50 €
	Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	0,83 €
	Sels dissous (m3 [siemens/centimètre])	0,0075 €
Chaleur rejetée en mer, excepté en hiver (par mégathermie)	0,425 €	
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par mégathermie)	4,25 €	

# ANNEXES

## Annexe 3 : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Eléments constitutifs de la pollution	Taux				
	Maximum	2011-2012	2013	2014	A partir de 2015
Matière en suspension (par kg)	0,30 €	0,003 €	0,0075 €	0,0075 €	0,015 €
Matière en suspension rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,10 €	0 €	0 €	0,0025 €	0,005 €
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,20 €	0,002 €	0,005 €	0,005 €	0,010 €
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (par kg)	0,40 €	0,004 €	0,010 €	0,010 €	0,020 €
Azote réduit (par kg)	0,70 €	0,007 €	0,0175 €	0,0175 €	0,035 €
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,30 €	0,003 €	0,0075 €	0,0075 €	0,015 €
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2,00 €	0,020 €	0,050 €	0,050 €	0,010 €
Métox (par kg)	3,60 €	0 €	0 €	0,090 €	0,015 €
Métox rejetés dans les masses d'eau souterraines (par kg)	6,00 €	0 €	0 €	0,150 €	0,025 €
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	18,00 €	0 €	0 €	0,450 €	0,75 €
Toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km et à plus de 250 m de profondeur (par kiloéquitox)	4,00 €			0,100 €	0,20 €
Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	30,00 €	0 €	0 €	0,75 €	1,25 €
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13,00 €	0 €	0 €	0,325 €	0,65 €
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20,00 €	0 €	0 €	0,50 €	1 €
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau superficielles (par kg)	10,00 €			0,25 €	0,50 €
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines	16,60 €			0,4150 €	0,83 €
Sels dissous (m3[siemens/centimètre])	0,15 €	0 €	0 €	0,0038 €	0,0075 €
Chaleur rejetée en mer (par méga thermie)	8,50 €	0 €	0 €	0,2125 €	0,425 €
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par méga thermie)	85,00 €	0 €	0 €	2,125 €	4,25 € (*)



Retrouvez l'Office de l'eau Réunion sur  
**[www.eaureunion.fr](http://www.eaureunion.fr)**



**Responsable de la publication** : Gilbert Sam Yin Yang

**Responsable de la rédaction** : Gilbert Sam Yin Yang

**Réalisation** : Office de l'eau Réunion

**Photos** : Office de l'eau Réunion

**Conception** : Agence 21°SUD

**ISSN** : demande en cours

Tous droits réservés Office de l'eau Réunion

Mars 2016

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans autorisation de l'Office de l'eau Réunion est illicite et constitue une contrefaçon. Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'article dans lequel elles sont incorporées.



L'Office de l'eau est un établissement public local rattaché au Département.

